BUDGET DES DÉPENSES

Ministère de la Justice Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2000

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement
Document pilote

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités.*

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N^{o} de catalogue BT31-4/39-2000
ISBN 0-660-61433-2

Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* déposé au printemps et le *Rapport ministériel sur le rendement* déposé à l'automne.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, la série de rapports sur le rendement d'automne comprend 83 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport annuel du Président intitulé *Une gestion axée sur les résultats* – 2000.

Ce ***Rapport ministériel sur le rendement***, qui couvre la période se terminant le 31 mars 2000, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans le *Rapport sur les plans et priorités* pour 1999-00 déposé au Parlement au printemps de 1999.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, présiser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner les systèmes de gestion ainsi que le cadre de gestion sur le rendement. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant:

Secteur de la planification, du rendement et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) Canada K1A OR5
Téléphone : (613) 957-7167
Télécopieur : (613) 957-7044

Ministère de la Justice

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant le
31 mars 2000

A. Anne McLellan
Ministre de la Justice et
procureure générale du Canada

Table des matières

1.0 MESSAGE DE LA MINISTRE 1

2.0 RENDEMENT DU MINISTÈRE 3

2.1 CONTEXTE 3
2.2 ATTENTES DE RENDEMENT ET TABLEAU DES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RÉSULTATS 6
2.2.1 Services aux clients gouvernementaux 7
2.2.2 Droit et orientation 7
2.2.3 Administration 7
2.3 RÉALISATIONS EN MATIÈRE DE RENDEMENT 8
2.3.1 Services aux clients gouvernementaux 8
2.3.2 Droit et orientation 13
2.3.3 Administration 29

3.0 GROUPEMENT DES RAPPORTS 34

3.1 STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SDD) 34

4.0 RENDEMENT FINANCIER 37

4.1 APERÇU DU RENDEMENT FINANCIER 37
4.2 TABLEAU FINANCIER 1 : SOMMAIRE DES CRÉDITS APPROUVÉS 38
4.3 TABLEAU FINANCIER 2 : COMPARAISON DES DÉPENSES TOTALES PRÉVUES ET DES DÉPENSES RÉELLES 39
4.4 TABLEAU FINANCIER 3 : COMPARAISON HISTORIQUE DES DÉPENSES PRÉVUES ET RÉELLES TOTALES 40
4.5 TABLEAU FINANCIER 4 : BESOINS EN RESSOURCES PAR ORGANISATION ET SECTEUR 41
4.6 TABLEAU FINANCIER 5 : RECETTES NON DISPONIBLES 42
4.7 TABLEAU FINANCIER 6 : PAIEMENTS LÉGISLATIFS 42
4.8 TABLEAU FINANCIER 7 : PAIEMENTS DE TRANSFERT 43
4.9 TABLEAU FINANCIER 8 : PASSIF ÉVENTUEL 43

5.0 APERÇU DU MINISTÈRE 44

5.1 MISSION 44
5.2 MANDAT 44
5.3 ORGANISATION 45

6.0 RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES 49

6.1 PERSONNES-RESSOURCES POUR OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES ET SITES WEB 49
6.2 B. LOIS APPLIQUÉES ET RÈGLEMENTS CONNEXES 50
6.3 RAPPORTS ANNUELS PRÉVUS PAR LA LOI ET AUTRES RAPPORTS MINISTÉRIELS 51

7.0 INDEX 54

1.0 Message de la Ministre

Je suis très heureuse de présenter le Rapport sur le rendement du ministère de la Justice pour l'exercice terminé le 31 mars 2000. Le rapport souligne les principales initiatives au plan des lois, des politiques et des programmes conçus pour répondre aux préoccupations de la population canadienne et pour accroître la confiance du public dans notre système de justice.

La protection du public, les besoins des victimes et la prévention du crime restent au cœur des préoccupations des Canadiens. Dans mon rôle de ministre de la Justice, je me suis assurée que des initiatives sont prises pour répondre à ces préoccupations. En octobre 1999, dans le cadre de l'Initiative nationale pour le renouvellement du système de justice pour les jeunes, j'ai déposé le projet de loi C-3, la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*. Le projet de loi donne une base législative à un système de justice qui protège la société, favorise les valeurs d'imputabilité et de responsabilité et aide à réhabiliter les jeunes contrevenants et à les réintégrer dans la société. J'ai également déposé le projet de loi C-36, *Loi modifiant le Code criminel* qui renforcent les dispositions de détermination de la peine dans les cas d'invasion de domicile et de harcèlement criminel.

La loi visant à améliorer la sécurité et la vie privée des victimes d'actes criminels au sein du système de justice pénale est entrée en vigueur le 1er décembre 1999. Ce projet de loi ainsi qu'un fonds de 25 millions de dollars destiné à favoriser les initiatives relatives aux services aux victimes sont issus de consultation étroites avec les Canadiens, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les organisations communautaires. Des Canadiens de tout le pays ont également participé directement à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets financés par la Stratégie nationale de prévention du crime du Ministère qui octroie 32 millions de dollars chaque année pour la prévention du crime dans les collectivités. Jusqu'à présent 1 100 projets dans plus de 40 collectivités à l'échelle du pays ont reçu un appui financier.

À titre de procureure générale du Canada, j'ai reçu le soutien du Ministère pour offrir des services juridiques et législatifs de qualité et en temps opportun qui aident les autres ministres à atteindre leurs propres objectifs. À titre de procureure générale, j'ai également maintenu des services de poursuites, d'entraide et d'extradition afin de combattre le crime organisé. C'est avec plaisir que je présente les résultats de notre collaboration avec le ministère des Finances et d'autres ministères dans l'élaboration du projet de loi C-22, la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité* . Ce projet de loi, qui a reçu la sanction royale le 29 juin 2000, rend obligatoire la déclaration d'opérations suspectes, notamment les opérations monétaires transfrontalières, et vise les opérations de blanchiment d'argent. La Loi crée également le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, chargé d'examiner ces opérations.

Au mois de mai 2000, j'ai répondu au rapport du Comité mixte sur la garde et le droit de visite des enfants dans le cadre de la stratégie du gouvernement fédéral visant à modifier le droit de la famille en matière de garde et de droit de visite. La stratégie donne les

orientations fondamentales de la réforme et appuie les recommandations du Comité qui préconisent une approche axée sur l'enfant dans les questions de garde et de droit de visite.

Au fil des ans, des cas de violence contre des animaux, souvent un signe avant-coureur de violence familiale et d'autre formes d'abus, ont soulevé de fortes préoccupations au sein du public. Les Canadiens ont clairement fait savoir au gouvernement que le système de justice devait prendre plus au sérieux le crime de mauvais traitement infligé à un animal. Le 1er décembre 1999, j'ai déposé un projet de loi omnibus contenant des modifications législatives qui viennent renforcer et moderniser les lois contre la cruauté envers les animaux. Le projet de loi prévoit également une infraction distincte réprimant le fait de désarmer un agent de la paix ou de tenter de le faire, en reconnaissance des risques graves auxquels s'exposent les agents de police privés de leur arme quand ils procèdent à une enquête ou à une arrestation.

Le Ministère a également travaillé diligemment à l'adoption de dispositions législatives renforcées concernant la conduite avec facultés affaiblies. Ces nouvelles dispositions législatives sont entrées en vigueur en juin dernier.

J'ai également le plaisir de souligner les progrès continus réalisés afin que le Canada ne devienne pas un refuge sûr pour les personnes impliquées dans des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ou d'autres actes répréhensibles commis en temps de guerre. De concert avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, le ministère de la Justice a élaboré le projet de loi C-19, la *Loi sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre* qui a reçu la sanction royale.

Le respect de la diversité canadienne est l'un des points saillants du travail du Ministère. Le respect des sexes, des cultures et des approches traditionnelles autochtones, des questions de justice, de même que des consultations élargies avec des Canadiens de tous les milieux ont permis d'informer le Ministère et de renforcer ses initiatives dans les domaines des politiques, des lois et des programmes. Nous pouvons ainsi accroître la confiance dans notre système de justice et contribuer à préserver la réputation de liberté et de justice sociale dont jouit le Canada au pays et à l'étranger.

Je suis fière de présenter les réalisations du Ministère.

A. Anne McLellan
Ministre de la Justice et procureure générale du Canada

2.0 Rendement du Ministère

2.1 Contexte

Intervenants et clients

Le Ministère est responsable de la réalisation de plusieurs grandes initiatives nationales de concert avec d'autres ministères fédéraux et des administrations provinciales et territoriales. Le Programme de contrôle des armes à feu, l'initiative sur la prévention du crime, le Programme des pensions alimentaires pour enfants et la Stratégie sur la justice applicable aux jeunes en sont quatre exemples. Il incombe au Ministère d'élaborer des politiques, des lois et des programmes qui favoriseront le développement d'un système de justice efficace dans lequel les Canadiens et Canadiennes pourront avoir confiance. Pour relever ce défi, il doit collaborer avec des partenaires fédéraux, provinciaux, municipaux, internationaux et non gouvernementaux, y compris des organismes sans but lucratif et bénévoles, pour faire avancer le programme du gouvernement en matière de justice. Le ministère de la Justice est aussi responsable de fournir des services juridiques et législatifs à tous les ministres et à leurs ministères respectifs ainsi qu'à la plupart des organismes fédéraux. À cette fin, les ministères et organismes fédéraux sont des participants à part entière dans le processus de prestation des services juridiques.

Objectif du programme

Fournir au gouvernement du Canada ainsi qu'aux ministères et organismes fédéraux d'excellents services juridiques, superviser toutes les affaires liées à l'administration de la justice au Canada qui ne sont pas de compétence provinciale ou territoriale et proposer, dans ce contexte, des initiatives de politiques et de programmes afin de veiller à ce que le Canada soit une société juste et respectueuse de la loi dotée d'un système de justice accessible, efficient, efficace et équitable.

Priorités stratégiques

Les priorités stratégiques suivantes sont les engagements que le Ministère prend à l'égard de la façon dont les résultats clés seront manifestés aux Canadiens et Canadiennes. Nous les présentons dans ce chapitre au tableau des principaux engagements en matière de résultats.

- Accroître la confiance du public à l'égard du système de justice.
- Mettre sur pied un système de justice équitable et accessible qui tient compte des besoins d'une population diversifiée et changeante.
- Adopter une approche équilibrée de la justice pénale.

- Intégrer les politiques en matière de justice au programme stratégique plus large du gouvernement.
- Assurer la fourniture au gouvernement de services juridiques de la plus haute qualité.
- Mettre l'accent sur les secteurs où nous pouvons offrir la plus grande valeur au gouvernement.
- Exercer un leadership d'excellence sur des questions de justice internationale au moyen d'approches dynamiques et cohérentes des politiques et des opérations.
- Conclure des partenariats stratégiques entre le Ministère et les ministères et organismes clients.

Le Ministère s'engage aussi à recruter des employés représentatifs, motivés et productifs et à créer le meilleur milieu de travail possible.

Défis

Notre société évolue rapidement. La mondialisation et les pressions internationales, la diversité ethnoculturelle et démographique accrue, les nouvelles technologies et les aspirations changeantes des Canadiens posent au Ministère un éventail croissant de questions complexes en matière de politique sociale.

Les questions relatives à l'administration de la justice continueront d'avoir une place prédominante dans le programme du gouvernement, en particulier compte tenu de la priorité qu'il accorde à la sécurité des Canadiens et Canadiennes.

Le but du Ministère est de favoriser la confiance à l'endroit du système de justice en le rendant plus souple, équitable, efficace, accessible et sensible à la diversité, aux valeurs et aux aspirations de la société canadienne.

Les défis sont nombreux : satisfaire au désir des Canadiens de participer activement à l'élaboration de la politique juridique; exercer un leadership fédéral tout en affrontant les contestations provinciales de ce rôle; élaborer des solutions intégrées et durables qui sont réalistes à la fois du point de vue du système de justice et du point de vue financier; établir des liens efficaces entre les fonctions d'orientation et de prestation de services au gouvernement du Ministère; satisfaire aux besoins actuels d'élaboration de politiques, comme l'élaboration horizontale de politiques et la recherche efficace en matière de politiques; favoriser le programme de sécurité du gouvernement en faisant face à l'augmentation importante du volume et de la complexité des poursuites fédérales découlant en partie des contestations constitutionnelles et des procédures relatives aux produits de la criminalité.

Le ministère de la Justice est responsable de la prestation de services juridiques au gouvernement. Il s'acquitte de cette tâche dans un environnement en évolution constante, ce qui l'oblige à être aussi dynamique que les forces qui agissent sur lui. La demande de

services juridiques excède les ressources dont le ministère de la Justice dispose pour les fournir. Les questions de droit deviennent de plus en plus complexes et recoupent les activités de plusieurs ministères et organismes. Il est critique d'attirer et de garder en fonctions du personnel hautement qualifié dans tout le Ministère pour maintenir et accroître la confiance que le gouvernement accorde au ministère de la Justice.

La prestation de services juridiques de qualité supérieure et rentables aux ministères fédéraux leur permet de mieux servir les Canadiens. Le Ministère doit s'acquitter de ce rôle de fournisseur de services juridiques de qualité à des ministères de façon compatible avec son rôle d'organisme supporter central qui consiste à défendre les intérêts du gouvernement dans son ensemble et à rapprocher les intérêts juridiques souvent divergents de ces ministères.

2.2 Attentes de rendement et tableau des principaux engagements en matière de résultats

Fournir aux Canadiens et Canadiennes :	Résultats atteints par :
Des services juridiques rentables au gouvernement du Canada et à ses ministères et organismes.	• La conclusion de partenariats stratégiques entre le ministère de la Justice et les ministères et organismes clients. • La satisfaction du client vis-à-vis la qualité et la rentabilité des services juridiques à l'intérieur des échéanciers. • Des mécanismes novateurs de prestation des services juridiques. • Manifestation d'un leadership national et international dans les secteurs émergents du droit.
Un système de justice équitable qui répond aux préoccupations du public quant à sa sûreté, satisfait les aspirations d'une société moderne pluraliste et reflète les valeurs des Canadiens et des Canadiennes.	• Élaboration de politiques de justice qui contribuent à une réponse politique globale et intégrée à l'égard des familles, des enfants, des peuples autochtones et de la société de l'information. • Mise en œuvre des politiques de sûreté et de sécurité par une approche équilibrée de la justice pénale. • Renforcement de la confiance du public à l'égard du système de justice et progression vers un système de justice équitable et accessible qui tient compte des besoins d'une population diverse et changeante • Progression vers un système intégré de justice efficace en matière de coûts, axé sur les citoyens et branché sur la communauté • Leadership sur des questions de justice internationales par des approches dynamiques et cohérentes des politiques et des opérations

Dans la Partie III de son Budget principal des dépenses de 1999-2000, le Ministère a établi des attentes en matière de rendement que nous résumons ci-dessous pour chacun des trois secteurs d'activité.

2.2.1 Services aux clients gouvernementaux

- *Établir des partenariats stratégiques avec les ministères clients pour bien asseoir l'Initiative sur les services axés sur la clientèle (SAC).*
- *Trouver des approches novatrices et plus rentables de la prestation des services aux clients.*
- *Favoriser le recours au règlement des conflits.*

2.2.2 Droit et orientation

- *Améliorer l'équité et l'accessibilité dans le système de justice pour garantir qu'il est bien adapté aux besoins d'une population diversifiée en pleine évolution.*
- *Améliorer la capacité du système de justice de régler des problèmes précis auxquels sont confrontées les familles, les enfants et les adolescents ainsi que les peuples autochtones.*
- *Élaborer une vaste stratégie visant à s'attaquer au problème de la criminalité et de la violence et à rendre les procédures pénales plus efficientes et efficaces en partenariat avec les gouvernements des provinces et des territoires et les citoyens.*
- *Assurer le leadership dans les secteurs émergents du droit et de la justice.*

2.2.3 Administration

- *Élaborer et appliquer une stratégie pour appuyer une approche intégrée de la gestion des ressources humaines.*
- *Affecter les ressources de manière efficiente et efficace afin d'appuyer les priorités du Ministère.*

2.3 Réalisations en matière de rendement

Renseignements financiers

Secteurs d'activité	(en millions de dollars) 1999-2000 Dépenses prévues	*Autorisations totales*	**Dépenses réelles**
Services aux clients gouvernementaux	162,5	*186,9*	**195,5**
Droit et orientation	432,8	*491,9*	**472,7**
Administration	33,7	*48,9*	**48,0**
Total du Ministère	629,0	*727,7*	**716,2**

Les chiffres des autorisations totales comprennent ceux des budgets principal et supplémentaire des dépenses et d'autres autorisations.
Les chiffres peuvent différer des totaux présentés à cause de l'arrondissement.

Les chiffres présentés dans le tableau ci-dessus et dans la Partie IV du présent rapport sont fondés sur la structure de planification, de rapport et de responsabilité (SPRR) du Ministère présentée dans son Budget des dépenses 1999-2000, Partie III.

La description des réalisations suivantes est fondée davantage sur des activités et des extrants que sur des résultats. Le Ministère s'emploie à améliorer la mesure de ses résultats et l'établissement de rapports, ainsi que les comptes qu'il rend aux Canadiens, aux parlementaires et aux clients. Quelques mesures du rendement ont été établies et continueront d'être raffinées pour évaluer les progrès du Ministère et accroître sa capacité à rendre compte de son rendement par rapport à ses buts et stratégies clés.

2.3.1 Services aux clients gouvernementaux

Dépenses prévues (RPP 1999-2000)	**162 500 000 $**
Autorisations totales (comptes publics)	186 953 345 $
Dépenses réelles en 1999-2000 (comptes publics)	195 459 016 $

Services axés sur la clientèle (SAC)

- Le Ministère a conclu des ententes avec la majorité de ses ministères et organismes clients du gouvernement. Ces ententes sont le résultat d'un exercice de partenariat et de planification conjointe avec les ministères clients pour dégager les priorités en matière de services juridiques, mesurer la satisfaction de la clientèle, développer des approches efficaces et évaluer le coût des services rendus.

- Deux sondages ont été menés au cours de l'exercice 1999-2000 sur les services juridiques rendus par le Ministère et tous deux ont conclu que les ministères clients étaient extrêmement satisfaits. Il n'en demeure pas moins que des problèmes subsistent et devront être réglés, particulièrement au vu de l'importance accrue qu'ont pris les facteurs juridiques dans la société canadienne contemporaine.

Examen du niveau de référence (ENR)

L'examen a confirmé que le ministère de la Justice était sous-financé, recensé les défis à court et à long terme auxquels le Ministère doit faire face dans la gestion de l'exercice du droit et reconnu le besoin de faire appel à des outils et à des techniques de gestion stratégique pour corriger les problèmes de surcharge de travail.

- Pour faire suite aux résultats de l'examen, un certain nombre de projets et d'activités destinés à améliorer la gestion de l'exercice du droit, et donc à faciliter l'atteinte de l'objectif de prestation de services juridiques de qualité et efficaces au plan des coûts, ont été lancées durant la période de rendement 1999-2000. Ces mesures, ainsi que d'autres déjà en place avant l'examen, sont décrites ci-dessous.

Gestion et imputabilité

- Des progrès ont été réalisé à cet égard par la création et le fonctionnement du Conseil de gestion des activités, incluant l'acquisition d'une compréhension accrue des coûts associés à la prestation des services juridiques.

- Reconnaissant le besoin d'agir sur son avenir, le ministère de la Justice et le Secrétariat du Conseil du Trésor ont lancé deux examens additionnels, à l'appui de l'ENR : l'Examen de la gestion des risques juridiques du gouvernement et l'Examen de l'efficacité du processus pénal (ou Phase IV de l'initiative du Service fédéral des poursuites, SFP).

Résultats collectifs

Infrastructure à clés publiques

L'infrastructure à clés publiques (ICP) est l'utilisation de la technologie selon des politiques établies dans le but d'assurer la sécurité et la confidentialité des communications électroniques. Les paramètres de sécurité de l'ICP sont : i) confidentialité, ii) intégrité, iii) authentification et iv) non-répudiation. L'ICP assurera la *signature électronique protégée* dont il est fait mention aux parties 2 et 3 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*, dont certaines parties sont entrées en vigueur le 1er mai 2000.

Le Secrétariat de l'ICP du gouvernement du Canada a été créé sous les auspices du Secrétariat du Conseil du Trésor de Canada dans le cadre de la politique du Conseil du Trésor régissant l'ICP.

- Au sein du Secteur des opérations juridiques, l'Unité des services juridiques du Conseil du Trésor du Portefeuille du droit public et des organismes centraux a été mandatée pour fournir les conseils et le soutien juridiques au secrétariat de l'ICP.

L'ICP a également une composante horizontale, puisque chaque ministère dispose d'une certaine autorité à l'égard de l'implantation de l'ICP dans ses propres activités. Il en résulte que d'autres USJM fournissent des conseils et un support juridique à leurs ministères clients respectifs.

Gouvernement-en-direct

La stratégie Gouvernement-en-direct a été annoncée dans le Discours du Trône de 1999 et dans le budget fédéral de 2000. Cette stratégie a pour objet d'assurer que le Canada sera connu « dans le monde entier comme le gouvernement le mieux branché avec ses citoyens. Les Canadiens et les Canadiennes auront accès à toute l'information et à tous les services gouvernementaux en direct, à l'endroit et au moment qui leur conviennent » d'ici 2004.

Dans le cadre de la stratégie Gouvernement-en-direct, le Secrétariat du Conseil du Trésor a reçu le mandat de prendre la tête des efforts de coordination interministérielle et de développement d'infrastructures communes à l'appui de la stratégie.

- Le Secteur des opérations juridiques, par l'entremise de l'Unité des services juridiques du Conseil du Trésor du Portefeuille du droit public et des organismes centraux fournit et continuera de fournir les conseils et le soutien juridiques dont a besoin le Secrétariat du Conseil du Trésor dans l'exécution de cette tâche.

- Par ailleurs, tous les ministères devront mettre en œuvre la stratégie Gouvernement-en-direct. En conséquence, toutes les Unités de services juridiques des ministères fourniront à leurs ministères clients respectifs des conseils et une orientation dans la réorganisation de leurs programmes pour utilisation sur Internet.

Contentieux des affaires civiles

Leadership du contentieux des affaires civiles au sein du gouvernement et partenariat solide avec les clients

Le Ministère a continué d'assurer le leadership du contentieux des affaires civiles grâce à sa connaissance approfondie du droit criminel, son aptitude particulière à comprendre le contexte dans lequel fonctionne le gouvernement et la perspective unique du Procureur général en adoptant différentes initiatives dont :

- le rétablissement, après une interruption de quatre ans, de la Conférence nationale sur le contentieux des affaires civiles – Civil Litigation Conference, qui réunit les procureurs du Ministère de partout au pays pour apprendre et discuter de points de droit touchant le contentieux des affaires civiles et le rôle du Procureur général.

- l'établissement d'un projet intitulé *« Renforcer les liens entre les Politiques et les Activités juridiques »* visant à renforcer les liens entre les fonctions juridiques et politiques du Ministère.

Partenariat étroit avec les clients dans une approche visant l'ensemble du gouvernement

- Le Ministère maintient son engagement à améliorer sa capacité d'agir en partenariat avec les différents ministères et les organismes centraux. Bien que l'affaire *Marshall* nous ait appris un certain nombre de leçons, le Ministère a géré un certain nombre d'autres affaires majeures en étroite collaboration avec les ministères clients, permettant d'assurer que tous les intérêts du gouvernement seront adéquatement pris en compte dans la coordination des stratégies de poursuite. C'est le cas en particulier de la cause *Hépatite C* et de la cause « *European Union v. Canada – Patent Protection for Pharmaceuticals* », dans lesquelles le Ministère a travaillé en étroite collaboration avec les représentants du ministère des Affaires étrangères et du commerce international, Industrie Canada et Santé Canada. Si l'Union européenne avait gagné sa cause, les fabricants de médicaments génériques auraient dû attendre de trois à six ans de plus – encourant des pertes de revenus potentielles de 1,8 à 3,6 milliards de dollars. Pour les Canadiens, la décision signifie un accès plus rapide à des médicaments sur ordonnance à bas prix.

Une pratique nationale interreliée dans tout le pays

- Comme par le passé, la fonction de contentieux a été soutenue par une représentation du ministère de la Justice au sein de tous les autres ministères fédéraux et par sa position de véritable cabinet juridique national présent dans toutes les régions du pays, y compris le Nunavut, dernier-né des territoires canadiens. Le Ministère continue d'adapter sa pratique en matière de contentieux des affaires civiles aux nouvelles technologies, intégrant les outils de gestion documentaire dans les causes importantes entraînant une production massive de documents représentant parfois des millions de pages. Cette technologie a été utilisée par exemple dans le litige sur l'*Hépatite C* et l'*Enquête sur l'APEC*.

Examen législatif et réglementaire

- Le Comité interministériel d'orientation sur l'examen des processus législatif et réglementaire, avec le soutien particulier de la Direction des services législatifs du Ministère et du Secrétariat à la législation et à la planification parlementaire du BCP, a poursuivi son travail à l'appui de la Directive du Cabinet de 1999 sur l'élaboration des lois. Son travail comprend la préparation de la deuxième édition du guide *Loi et règlements : l'essentiel / Guide to Making Federal Acts and Regulations*, un ouvrage de référence détaillé sur les processus législatifs. Il comprend également l'élaboration d'un programme de formation complet, d'une durée de trois jours, en collaboration avec Conseils et Vérification Canada. Les membres du groupe d'appui du Comité ont également participé à plusieurs autres initiatives entourant le choix des instruments de mise en œuvre des objectifs des politiques, incluant la préparation d'une étude de cas des instruments disponibles dans la cas de la conduite avec facultés affaiblies.

Examen du contenu législatif et réglementaire

- Un examen systématique de la nouvelle réglementation est en cours, afin de recenser les problèmes et de les éviter ou de les corriger dans la réglementation future.

Système de gestion de l'information sur la législation (SGIL)

Le SGIL est un projet visant à redéployer complètement l'environnement informatique de rédaction, de regroupement, de gestion et de publication de la législation (projets de loi, lois et règlements). Il fait appel à la participation étroite de la *Chambre des Communes, du Sénat, du Bureau du Conseil privé et de la Division de la Gazette du Canada de travaux publics et services gouvernementaux Canada.*

- Le projet a avancé de façon marquée en 1999-2000, et le principal objectif pour cette année a été atteint avec l'acquisition d'un logiciel de gestion de des besoins complexes d'impression de la législation fédérale. Une autre étape importante a été franchie avec l'entrée au sein de l'équipe SGIL de la personne auparavant responsable de la

publication de la *Gazette du Canada*. La préparation des définitions structurelles de nos documents, qui constitue le cœur du système, avance rapidement. En bout de ligne, la mise en place de ce système permettra d'améliorer la qualité et le caractère opportun de la publication de la législation tout en réduisant les coûts pour le gouvernement.

2.3.2 Droit et orientation

Dépenses prévues (RPP 1999-2000)	**432 800 000 $**
Autorisations totales (Comptes publics)	491 868 681 $
Dépenses réelles en 1999-2000 (Comptes publics)	472 723 682 $

L'objectif principal des activités du Ministère en matière de politiques consiste à veiller à ce que les Canadiens disposent d'un cadre judiciaire équitable, efficace, abordable et opérationnel qui réponde aux inquiétudes du public à propos de la sécurité, qui satisfait aux aspirations d'une société moderne et pluraliste, et qui reflète les valeurs des Canadiens.

Les efforts du Ministère en matière de politiques précisés dans le Rapport de 1999-2000 sur les plans et priorités sont axées sur les thèmes stratégiques suivants :

- Intégration des politiques de la Justice au programme d'action du gouvernement afin d'aborder les questions complexes de manière complète et systématique;
- Mise en œuvre du programme de sécurité et de protection du gouvernement grâce à une approche équilibrée vis-à-vis de la justice pénale;
- Augmentation de la confiance du public à l'égard du système de justice;
- Leadership sur des questions de justice internationale grâce à une façon dynamique et cohérente d'envisager les politiques et les activités;
- Système de justice intégré rentable, axé sur le citoyen et lié à la communauté;
- Système de justice équitable et accessible qui répond aux besoins d'une population diverse et en évolution.

Les différentes réalisations sont regroupées sous ces thèmes.

Intégration des politiques de la Justice au programme d'action du gouvernement

Résultats collectifs

Pensions alimentaires pour enfants

Les réformes du régime fédéral des pensions alimentaires pour enfants sont entrées en vigueur le 1er mai 1997. En collaboration avec les provinces et les territoires, le ministère de la Justice continue de mettre en œuvre et de surveiller les modifications législatives qui sont apportées au régime canadien des pensions alimentaires pour enfants et de les communiquer aux Canadiens.

Le 31 mars 2000, le Ministère avait :

- mis en œuvre les Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants dans toutes les administrations, et 12 des 13 gouvernements provinciaux et territoriaux avaient adopté des lignes directrices pour les questions relevant de leur compétence;

- publié un document de consultation, intitulé *Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants : examen des questions techniques et solutions proposées* et invité les personnes intéressées à faire leurs commentaires sur certaines questions, de nature technique principalement, à l'égard des lignes directrices. Après examen des résultats, des modifications mineures seront recommandées;

- l'Équipe sur les pensions alimentaires pour enfant a organisé une rencontre du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'exécution réciproque des ordonnances alimentaires à Ottawa pour discuter de questions touchant la reconnaissance et l'exécution interjuridictionnelles des ordonnance alimentaires. Des fonctionnaires affectés aux services de soutien familial des États-Unis, de Pologne et de Suède étaient également sur place pour discuter de l'établissement d'ententes de réciprocité et partager de l'information sur les processus de réciprocité.

Initiative de lutte contre la violence familiale

Le ministère de la Justice continue de travailler en étroite collaboration avec les représentants des gouvernements provinciaux et territoriaux afin de favoriser une réponse intégrée du système de justice face à la problématique de la violence familiale.

- Le Ministère a émis des lignes directrices sur le harcèlement criminel à l'intention des policiers et des procureurs de la Couronne. Ces lignes directrices ont été élaborées conjointement avec les provinces, les territoires et des intervenants de première ligne en justice pénale et visent à favoriser la sécurité des victimes. Elles ont jusqu'ici été largement diffusées partout au pays et sont intégrées aux programmes de formation destinés aux intervenants professionnels en justice pénale.

Enfants victimes

Les consultations publiques et les consultations fédérales-provinciales-territoriales sur le document de réflexion du Ministère intitulé *Les enfants victimes et le système de justice pénale* ont débuté en novembre 1999.

- Les résultats de ces consultations conduiront à un examen global du droit pénal relatif aux infractions commises contre des enfants, au témoignage des enfants, à l'âge requis pour consentir à des activités sexuelles et aux sentences et à la détermination de la peine pour les coupables de crimes contre des enfants. Ces consultations faciliteront également l'établissement de liens entre le système de justice pénale et le secteur des services sociaux, favorisant ainsi l'échange d'information et le renforcement des mesures conjointes de prévention et d'exécution.

Garde et droit de visite

Le ministère de la Justice a répondu en mai 1999 au Rapport du Comité spécial mixte sur la garde et le droit de visite des enfants.

- Le Ministère a élaboré une stratégie de réforme axée sur quatre principes de base :

  - favoriser des réformes centrées sur l'enfant;
  - agir de concert avec les autorités fédérales-provinciales-territoriales;
  - adopter une approche globale de la réforme du droit familial;
  - reconnaître qu'il n'existe aucun modèle idéal applicable à tous les enfants en ce qui à trait à l'exercice des responsabilités parentales après la séparation.

- Le Ministère travaille en étroite collaboration avec les provinces et les territoires pour élaborer des réformes intégrées fondées sur une approche centrée sur l'enfant afin d'établir les arrangements qui serviront le mieux les intérêts de l'enfant après un divorce. Le Ministère effectue également les études nécessaires à l'élaboration d'options de réforme. Le Ministère, conjointement avec les provinces et les territoires, consultera les Canadiens sur ces options de réforme à compter de l'automne 2000.

Programme d'action national pour les enfants

Le ministère de la Justice continue de travailler en étroite collaboration avec un certain nombre d'autres ministères fédéraux, les provinces, les territoires et certaines organisations non-gouvernementales à la stratégie nationale globale sur les questions liées aux enfants annoncée dans le Discours du Trône d'octobre 1999 et, sur une base plus large, au

Programme d'action national pour les enfants (PANE). Le Ministère a reçu 29 millions de dollars afin de maintenir pendant deux autres années l'aide financière qu'il accorde aux provinces et aux territoires pour la prestation de services de droit familial centrés sur les enfants, comme l'information et le développement des aptitudes parentales, la médiation et des programmes améliorés d'exécution des ordonnances alimentaires.

Stratégie sur la justice applicable aux Autochtones

En 1999-2000, dans le cadre de la Stratégie sur la justice applicable aux Autochtones (SJAA), le Ministère a continué de répondre aux besoins des peuples et des communautés autochtones en soutenant les programmes de justice communautaire, en participant aux négociations sur l'autonomie gouvernementale touchant l'administration de la justice et au développement des politiques.

- La SJAA soutient 85 ententes relatives aux programmes de justice applicable aux Autochtones, touchant plus de 270 communautés autochtones dans 11 provinces et territoires. Ces programmes à frais partagés avec les provinces et les territoires sont offerts dans des communautés situées sur les réserves ou à l'extérieur de celles-ci, dans des milieux ruraux et urbains et au nord du 60e parallèle. Ces programmes sont conçus et gérés par des peuples et des organisations autochtones, dont des Premières nations, des conseils tribaux, des organisations féminines autochtones, des centres d'amitié des coalitions autochtones urbaines. Ces programmes sont axés sur des mesures de rechange et de déjudiciarisation pour les jeunes et les adultes, sur la médiation et sur les méthodes substitutives de règlement des conflits pour les questions touchant la protection de la jeunesse, le droit civil, le droit familial, les cercles de détermination de la peine, la participation des aînés au processus de consultation sur les peines, et l'appui aux juges de paix autochtones.

- Ces programmes communautaires de guérison et de réconciliation viennent compléter les initiatives prises par le Centre national de prévention du crime, le programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones et la Stratégie de renouvellement du système de justice pour les jeunes. Ensemble, ces initiatives fournissent l'occasion aux communautés autochtones de jouer un rôle actif dans l'administration de la justice et aux contrevenants, aux victimes et aux autres personnes touchées, des façons de répondre à leurs besoins de guérison et de réconciliation.

- Par ailleurs, la SJAA a participé à 17 négociations d'autonomie gouvernementale sur l'administration de la justice. Ces négociations visent à donner aux communautés autochtones le pouvoir de faire appliquer leurs propres lois, dans le cadre du système de justice existant et de la Charte canadienne des droits et libertés.

- Le Réseau de la justice autochtone a poursuivi ses activités d'éducation et de liaison, sous la direction générale d'un Comité consultatif autochtone et d'un Conseil des anciens formés de représentants des différentes régions du pays œuvrant dans le secteur de la justice autochtone communautaire. Le Réseau a réalisé un éventail d'activités de

formation et de liaison et distribué aux communautés autochtones, aux juges, aux procureurs et aux corps policiers un bulletin d'information sur la justice autochtone (*The Link*). Il a également organisé une importante conférence pour les travailleurs communautaires de la justice autochtone de Saskatchewan, qui leur a permis de recevoir de la formation et d'échanger leurs expériences et leurs meilleures pratiques.

La Stratégie devrait prendre fin dans une large mesure en mars 2001. Des négociations ont été entreprises en vue de son renouvellement, de façon à permettre la poursuite des programmes en cours. Un rapport d'évaluation finale devra être remis en novembre 2000.

Commerce électronique et protection des renseignements personnels dans le secteur privé

- Conjointement avec le ministère de la Justice, Industrie Canada a déposé à nouveau le projet de loi sur le commerce électronique et la technologie, en octobre 1999, sous la désignation C-6. Dans une initiative parallèle, le Ministère a également travaillé avec la Conférence sur l'uniformisation des lois au Canada vers l'adoption, en septembre 1999, de la *Loi uniforme sur le commerce électronique* (LUCE) qui sera utilisée par les provinces et les territoires. L'objectif du projet de loi C-6 et de la LUCE est de favoriser la mise en place d'une approche harmonisée à l'échelle canadienne et internationale des questions relatives au commerce électronique, et d'assurer la certitude et la sécurité aux utilisateurs des technologies électroniques.

Droit de l'information

L'émergence du commerce électronique et la progression du projet de loi C-6 à travers le processus législatif ont stimulé l'intérêt des Canadiens envers la pertinence des lois relatives à la protection des renseignements personnels. On s'est montré préoccupé du fait que les lois actuelles sur la protection de la vie privée des Canadiens ne sont pas adéquates. Dans le cadre de ses travaux permanents, le Ministère suit de près les questions et les tendances en matière de protection de la vie privée afin d'évaluer le besoin d'apporter des réformes.

La Commission du droit du Canada

Le Ministère continue de bénéficier de rapports étroits et empreints de collaboration avec la Commission du droit du Canada. Le Ministère et la Commission se réunissent régulièrement pour échanger des renseignements et pour discuter des programmes de recherche. Le rapport de la Commission sur les moyens de redresser les torts causés à des enfants dans des établissements a été remis au ministre de la Justice le 13 mars 2000.

Une approche équilibrée à l'égard de la justice pénale

Politique sur la justice pour les jeunes

Au cours de l'exercice 1999-2000, le Ministère a réalisé d'importants progrès dans la mise en œuvre de la Stratégie de renouvellement du système de justice pour les jeunes, rendue publique en mai 1998. La stratégie met l'accent sur la prévention du crime chez les jeunes et sur les conséquences significatives pour les crimes commis par les jeunes. La Stratégie contient également des mesures intensives de réhabilitation et de réintégration des jeunes contrevenants. L'un des éléments de la stratégies consiste à intensifier la participation des intervenants traditionnels et à étendre la participation dans les questions relatives à la justice pour les jeunes aux autres parties intéressées.

- La pierre d'assise de la stratégie est la nouvelle loi sur la justice pour les jeunes, que la Ministre de la Justice a déposée à nouveau à la Chambre des Communes le 14 octobre 1999. Le projet de loi C-3 sur le système de justice pour les jeunes, a été adopté en deuxième lecture en novembre 1999 et renvoyé devant le Comité permanent de la justice et des droits de la personne. Le Comité permanent a entendu un large éventail de témoins durant les audiences tenues en février et mars 2000.

La mise en œuvre de la Stratégie, qui se fera en collaboration étroite avec les gouvernements des provinces et des territoires, est rendue possible grâce aux nouvelles ressources allouées pour trois ans à compter de 1998-1999.

Programme de partage des coûts de la justice pour les jeunes

Les ressources additionnelles dégagées dans le budget fédéral de février 1999 dans le cadre de la Stratégie de renouvellement de la justice pour les jeunes offrent une occasion de négocier de nouvelles ententes financières avec les provinces et les territoires.

- Des mesures temporaires ont été mises en place pour 1999-2000, pendant que des négociations étaient entreprises avec les différents gouvernements en vue d'établir des ententes à long terme pour préparer, soutenir et compléter la mise en œuvre de la législation proposée en matière de justice pour les jeunes. À la fin de mars 2000, des consultations fédérales-provinciales-territoriales étaient sur le point de se conclure sur une recommandation conjointe en vue de nouvelles ententes quinquennales pour la période de 2000-2001 à 2004-2005.

Les ententes proposées devraient jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre de la stratégie de renouvellement, conformément à la nouvelle loi. Conformément à l'Accord-cadre sur l'union sociale, ces ententes sont fondées sur une relation dynamique et coopérative avec les provinces et les territoires dans le but de promouvoir des objectifs communs dans le secteur de la justice pour les jeunes par l'entremise d'une planification conjointe, d'une

gestion financière flexible, d'une reddition de comptes publics, de transparence et de prévention des différends.

Contrôle des armes à feu

La mise en œuvre du Programme canadien de contrôle des armes à feu a débuté en décembre 1998. Depuis cette date, le programme a prouvé son importance pour le bien public.

- Grâce au Registre canadien des armes à feu, les autorités canadiennes et américaines ont pu mettre un terme aux activités de l'un des plus importants réseaux de contrebande d'armes en Amérique du Nord. Plus de 3 700 transactions potentiellement dangereuses ont été étudiées, 713 demandes de permis ont été refusées et 930 permis ont été révoqués (un nombre quinze fois plus élevé que les chiffres correspondants pour les cinq années antérieures).

- En 1999-2000, le retrait de provinces et de territoires importants et leur contestation de la constitutionnalité de la loi devant la Cour suprême ont sérieusement compromis le modèle de base du programme, rendant invalides les hypothèses de planification originelles. Par ailleurs, des formulaires excessivement complexes ont entraîné un taux d'erreur élevé, des accumulations importantes et des délais dans le traitement des demandes et l'émission des permis.

- En mars 2000, le Centre canadien des armes à feu a élaboré et entrepris la mise en place d'un projet d'amélioration du programme destiné à accroître la demande et la capacité de traitement, afin de garantir que les permis auront été émis à une majorité significative - 80% - de détenteurs d'armes à feu avant le 1er janvier 2001.

Lutte contre le crime organisé

Le Ministère continue d'élaborer des stratégies en matière de législation et de poursuites pour répondre au problème majeur que présente le crime organisé (en ce qui concerne le crime organisé international, voir l'initiative mentionnée à Questions de justice internationale).

- Le Ministère a collaboré avec le ministère de Finances et d'autres ministères dans la rédaction du projet de loi C-22 sur le recyclage des produits de la criminalité. En décembre 1999, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de la Justice ont discuté de la question du crime organisé et créé un Comité directeur des sous-ministres chargé de recenser d'autres initiatives pour lutter contre le crime organisé. Dans ce contexte, le Ministère étudie présentement différentes propositions de nouvelles mesures législatives.

- Un autre élément important de la stratégie du Ministère, l'Initiative anticontrebande (IAC), a été renouvelée en 1997. Le Ministère a également joué un rôle central dans

plusieurs grandes poursuites contre le crime organisé, incluant la cause des Warriors du Manitoba. La coordination opérationnelle entre le Service fédéral des poursuites et la Gendarmerie royale du Canada (en particulier en Ontario et en Colombie-Britannique) et par l'entremise du Comité national de coordination sur le crime organisé a été améliorée et accrue.

Victimes d'actes criminels

L'amélioration de la confiance des victimes d'actes criminels envers le système de justice est une priorité pour le gouvernement.

- Le Ministère a entrepris la mise en œuvre de la Réponse du gouvernement au Rapport du Comité permanent de la justice et des droits de la personne, *Les droits des victimes – participer sans entraver*, par une réforme législative et l'établissement du Centre stratégique d'études des questions relatives aux victimes, chargé de coordonner les initiatives fédérales et de favoriser les initiatives fédérales-provinciales territoriales d'aide aux victimes.

- Les modifications apportées à la loi en 1999 (projet de loi C-79, maintenant C.S. 1999, c. 25) s'appuient sur les réformes précédentes du droit afin d'améliorer la sécurité et la protection de la vie privée des victimes dans le cadre du système de justice pénale. Ces modifications permettent d'assurer que les victimes sont informées de la possibilité de préparer et de lire devant le tribunal une déclaration de la victime, exigent de la police et des juges qu'ils tiennent compte de la sécurité des victimes dans toutes les décisions de remise en liberté sous cautionnement, étendent la protection des victimes et des témoins lors du témoignage et permettent aux juges d'interdire la publication du nom des victimes et des témoins lorsque les circonstances le justifient. Les réformes apportées aux dispositions de suramendes compensatoires du Code criminel exigent maintenant de tous les criminels qu'ils versent une suramende compensatoire automatique (une pénalité financière additionnelle) d'un montant fixe, qui peut être augmenté dans certaines circonstances, dont le produit sera affecté aux services aux victimes offerts par les provinces et territoires.

- Au début de 2000, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il consacrerait cinq millions de dollars par année durant cinq ans au financement du Centre stratégique d'études des questions relatives aux victimes. Le Centre a été établi en 1999 afin d'assurer que le point de vue des victimes d'actes criminels est pris en compte dans l'élaboration des politiques et des lois fédérales. Les ressources consenties seront affectées à la recherche, à la consultation, à l'éducation et à la sensibilisation du public ainsi qu'au soutien de programmes d'aide innovateurs pour faire en sorte que la situation des victimes au sein du processus judiciaire continue de s'améliorer.

Désarmement d'un agent de la paix

- Le projet de loi C-17, intitulé *Loi modifiant le code criminel (cruauté envers les animaux, désarmement d'un agent de la paix et autres modifications) et la loi sur les armes à feu (modifications matérielles*), a été déposé à la Chambre des Communes le 1er décembre 1999. Il vise à créer l'infraction qui consiste à désarmer ou à tenter de désarmer un agent de la paix. L'objet de cette modification est de reconnaître « le grave danger auquel s'exposent les agents de la paix lorsqu'ils sont sans arme au cours des enquêtes ou quand ils effectuent des arrestations ». L'infraction est punissable d'une peine maximale de cinq ans d'emprisonnement.

Conduite avec facultés affaiblies

- Le projet de loi C-18 a été déposé le 1er décembre 1999, dans le cadre de l'engagement du gouvernement à donner suite à une série d'amendements aux dispositions du Code criminel portant sur la conduite avec facultés affaiblies. Ces amendements portent la peine maximale pour conduite avec facultés affaiblies entraînant la mort de 14 ans à l'emprisonnement à vie et permettent à un agent de police faisant enquête sur une collision avec blessés ou décès de demander par téléphone un mandat autorisant la prise d'un échantillon sanguin sur un conducteur soupçonné d'être sous l'influence de drogues. Ces modifications s'ajoutent à celles du projet de loi C-82 qui ont accru la période d'application d'une ordonnance d'interdiction obligatoire de trois mois à un an pour une première infraction et la peine maximale applicable à une personne sous le coup d'une interdiction est passée de deux ans à cinq ans.

Provocation, légitime défense et défense des biens

En juin 1998, le Ministère a rendu public un document de consultation intitulé *Réforme des moyens de défense visés par le Code criminel – Provocation, légitime défense et défense des biens*.

- Par la suite, le Ministère a tenu plusieurs rencontres en personne avec divers groupes intéressés aux questions de justice pénale pour discuter du contenu du document et des réformes possibles. Le Ministère poursuit son examen de ces questions et son travail avec ses partenaires du système de justice pénale afin d'établir un consensus sur les réformes à apporter à ce secteur du droit pénal.

Cruauté envers les animaux

Le Ministère a publié en septembre 1998 un document de consultation intitulé *Crimes contre les animaux*. Le document, qui a été distribué aux ministères provinciaux et à divers groupes intéressés, comme les associations agricoles, les regroupements de chasseurs et de trappeurs, le milieu de la recherche médicale, les associations de protection des animaux, les associations vétérinaires et le milieu juridique, ainsi qu'au grand public, a suscité un

intérêt considérable et démontré le désir manifeste du public pour un renforcement et une amélioration de l'efficacité des lois contre la cruauté envers les animaux.

- Le 1er décembre 1999, la ministre de la Justice a proposé des modifications au *Code criminel* afin de renforcer et de moderniser les dispositions existantes sur la cruauté envers les animaux, dans le cadre d'un projet de loi omnibus contenant diverses modifications (Voir projet de loi C-17).

Responsabilité criminelle des entreprises

La tragédie de la mine Westray en 1992 a entraîné la tenue d'une enquête publique provinciale qui a recommandé en 1997 entre autres que l'approche adoptée par le droit criminel canadien en matière de responsabilité des entreprises soir revue. En réponse à cette recommandation, à une demande du Procureur général de la Nouvelle-Écosse et à un intérêt croissant de la part des membres de la Chambre des Communes,

- le Ministère a entrepris un examen du droit à cet égard, en termes de la responsabilité criminelle des entreprises elles-mêmes et de la responsabilité des administrateurs et des employés de ces entreprises.

Preuve génétique

Le Ministère poursuit ses efforts à l'appui des initiatives sur la législation et les programmes portant sur la preuve génétique. Le projet de loi C-104, entré en vigueur en 1995, a établi les règles juridiques régissant le prélèvement d'échantillons d'ADN, précisé la stratégie du gouvernement et permis l'établissement d'une banque de données génétiques.

- Le Ministère a par la suite participé à l'élaboration du projet de loi C-3, *la Loi sur l'identification par les empreintes génétiques*, en 1998, lequel a par la suite été amendé par le projet de loi S-10, la *Loi modifiant la Loi sur la défense nationale, la Loi sur l'identification par les empreintes génétiques et le Code criminel.* Parallèlement à ces efforts sur le plan législatif, le Ministère a activement participé à la mise sur pied de la Banque nationale de données génétiques qui devrait entreprendre ses activités en juillet 2000.

Confiance du public dans le système de justice

Subventions et contributions – Le Programme de vulgarisation et d'information juridiques (VIJ)

Le Programme de vulgarisation et d'information juridiques (VIJ) contribue à accroître la confiance du public dans le système de justice. En fournissant des services du VIJ, le Ministère aide les citoyens à améliorer leurs connaissances du droit, à mieux comprendre le système de justice et donc à être mieux en mesure d'y contribuer.

La Direction des programmes a versé des contributions représentant plus d'un million de dollars au cours du dernier exercice financier à des organismes qui offrent des services de vulgarisation juridique pour les aider à élaborer des produits de VIJ qui comprennent : des brochures, des vidéos, des modules d'ateliers, du matériel d'apprentissage pour les enseignants, les conférenciers, les services de recommandations et des centres Télédroit. Pendant l'année, les organismes de VIJ ont diffusé de l'information sur la prévention du crime, la violence familiale, les pensions alimentaires pour enfants et d'autres initiatives ministérielles comme le règlement des conflits et la détermination de la peine.

Le programme de Subventions et contributions

Globalement, outre les contributions annuelles et le financement de projet accordés dans le cadre du VIJ, le Ministère a versé 3 232 824 $ à 105 projets incluant par exemple des brochures sur les mauvais traitements envers les personnes âgées et des bourses à des étudiants ayant rédigé des thèses sur les approches de règlement des différends.

Accès légal

Le gouvernement a établi un plan quinquennal afin d'aider les services de police et de sécurité nationale à trouver des solutions aux problèmes posés par les nouvelles technologies et les technologies émergentes. La solution à ces problèmes répondra au besoin d'un accès légal aux communications électroniques et aux données électroniques archivées. La capacité de donner un accès légal aux communications tout en préservant les intérêts légitimes de confidentialité fait partie intégrante des stratégies de prévention du crime, qui visent le crime organisé et ses différentes manifestations. Le ministère de la Justice a la responsabilité du développement de la politique législative et de la prestation de conseils juridiques dans ce domaine.

- En 1999, des consultations auprès de l'Association canadienne des chefs de police ont mené à la publication d'un document de discussion présentant plusieurs des problèmes à l'étude, dont la capacité d'interception, les fouilles et les saisies transfrontalières, le

pistage des communications électroniques, la cryptographie et les communications téléphoniques par satellite.

- Le Ministère a également pris une part active aux initiatives internationales sur les crimes informatiques, incluant celles du Conseil de l'Europe, du Groupe des Huit, des Nations Unies et du Secrétariat du Commonwealth.

Leadership en matière de questions internationales liées à la justice au moyen d'approches opérationnelles et stratégiques proactives et cohérentes

Résultats collectifs

Droit international privé

- Le Ministère continue de contribuer à l'harmonisation du droit international privé en participant à des instances internationales comme la Conférence de La Haye sur le droit international privé, Unidroit, la Commission des Nations Unies sur le droit commercial international (CNUDCI) de même qu'à des organisations régionales comme l'Organisation des états américains (OEA). Les améliorations recherchées par nos représentants dans ces secteurs portent sur le droit commercial international, l'entraide judiciaire et l'exécution des jugements, le droit de la famille et la protection des enfants de même que la protection des biens.

Droits de l'enfant

- Le Ministère a pris une part active aux négociations entourant le protocole facultatif de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant qui concerne la vente d'enfants ainsi que la prostitution et la pornographie impliquant des enfants. Les négociations sur le protocole facultatif ont pris fin en mars 2000 et le protocole a été adopté lors d'une session extraordinaire de l'assemblée générale des Nations Unies le 25 mai 2000. Le protocole facultatif permettra de resserrer les normes internationales interdisant la vente d'enfants et l'exploitation des enfants à des fins sexuelles. Il permettra également d'augmenter les occasions de coopération internationales à ce chapitre.

- Le ministère de la Justice travaille également avec d'autres partenaires fédéraux, dont le ministère des Affaires étrangères et du commerce international, la Gendarmerie royale du Canada, le Service canadien des renseignements criminels et le ministère du Solliciteur général pour appuyer la mise en œuvre des réformes apportées au Code criminel en 1997 concernant le tourisme sexuel impliquant des enfants.

Justice pénale internationale

Le Canada fait face à des demandes accrues en vue d'une collaboration sur un large éventail de questions relatives au crime international. Dans le traitement des questions de justice pénale internationale, le Ministère a la responsabilité des conseils juridiques, de l'élaboration des politiques, de la négociation des mécanismes d'exécution et de l'application des ententes.

- Le Ministère met aussi son expertise à contribution sur un nombre croissant de tribunes internationales, comme l'Organisation des états américains, la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, le Conseil de l'Europe, le Commonwealth et le G-8. Le nombre croissant de conventions, traités et arrangements fonctionnels de lutte contre la criminalité internationale qui résultent de ces efforts contribueront à la sécurité du public et à un ordre international plus solide.

Crimes contre l'humanité et crimes de guerre

- En collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et du commerce international, le ministère de la Justice a rédigé le projet de loi C-19, la *Loi sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre*, qui a été adoptée en première lecture le 10 décembre 1999.

- L'objet du projet de loi est double : 1) permettre au Canada de concrétiser et de ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, qui crée une Cour pénale internationale dont le mandat est de juger les individus coupables de génocides, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, et 2) améliorer la capacité du Canada à poursuivre et à punir les personnes accusées de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre commis à l'extérieur du pays, en amendant les lois pour répondre aux questions soulevées par l'arrêt de la Cour suprême du Canada dans l'arrêt *Finta*.

Crime organisé (international)

Dans le cadre d'une équipe de négociation interministérielle :

- Le Ministère poursuit sa participation aux négociations, dans le cadre des Nations Unies, d'une Convention sur le crime organisé transnational. En plus d'aborder des questions comme l'assistance mutuelle, le blanchiment d'argent et les infractions commises par le crime organisé, les négociations portent sur des protocoles sur le trafic des armes à feu, des personnes (en particulier des femmes et des enfants) et des immigrants. Les négociations doivent se terminer avant la fin de 2000. Le ministère de la Justice représente également le gouvernement du Canada, avec d'autres ministères fédéraux, au sein du Groupe d'experts sur le crime organisé international du G-8 (Groupe de Lyon), qui élabore des solutions pratiques afin d'améliorer la coopération internationale dans la lutte contre le crime organisé transnational.

Crime informatique (international)

- Le Ministère poursuit sa participation à différentes instances internationales (G-8, Conseil de l'Europe, Nations Unies) afin d'apporter une solution à la criminalité informatique internationale. Le Ministère participe entre autres activement à la négociation d'une convention internationale sur le crime cybernétique, au sein du Conseil de l'Europe, à l'élaboration au sein du G-8 de principes touchant l'accès transfrontalier aux données archivées et de mécanismes permettant de retracer des communications par le biais d'un réseau informatique. Le Ministère joue également un rôle prépondérant dans l'élaboration de l'ordre du jour de l'atelier de travail sur le crime informatique dans le cadre du 10e Stage des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants, qui se tiendra en avril 2000.

S'efforcer de créer un système de justice intégré qui est économique, axé sur le citoyen et la collectivité, équitable, accessible, et qui suit l'évolution des besoins d'une population diversifiée.

Résultats collectifs

Prévention du crime

Grâce à la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime, Phase II, le gouvernement fédéral, en partenariat avec les provinces, les territoires, les municipalités et d'autres partenaires, aide les collectivités à s'attaquer aux sources du crime au moyen d'une approche axée sur le développement social. La Phase II repose sur les connaissances, de sorte que les activités entreprises dans le cadre de la Stratégie soutiennent des pratiques prometteuses et financent des interventions qui permettront d'élargir et d'approfondir notre connaissance des approches les plus efficaces pour réduire la criminalité et la victimisation.

- Au cours de l'exercice financier 1999–2000, 675 projets se sont partagés des subventions de plus de 24 millions de dollars. En réponse au Discours du Trône, le Centre national de prévention du crime prépare des propositions pour élargir les activités dans la cadre de la Phase II de la Stratégie. Ces propositions tiendront compte des leçons apprises jusqu'ici et des résultats de l'évaluation à mi-mandat de la Phase II.

- Le *Programme d'intervention des entreprises pour la prévention du crime* a été lancé en avril 1999. Le programme, qui est un élément clé de la Stratégie, subventionnera des initiatives du secteur privé susceptibles de réduire la criminalité et d'améliorer la sécurité dans les collectivités. L'Alliance des entreprises pour la prévention du crime, dont la création a été annoncée au même moment, favorisera l'établissement de

partenariats entre les entreprises, le gouvernement et le secteur bénévole relativement à la prévention du crime.

Diversité et égalité

Dans ses efforts pour développer un système de justice plus équitable et accessible et qui assure une égalité matérielle à tous les Canadiens et pour répondre aux besoins d'une population diversifiée :

- le Ministère offre de la formation en diversité et en égalité et effectue l'analyse d'égalité de différentes initiatives;
- le Ministère a participé activement aux activités qui ont suivi la quatrième Conférence mondiale sur les femmes tenue à Beijing en 1995, en préparation à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies de juin 2000.

Le Ministère co-préside avec la Colombie-Britannique le groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la diversité, l'égalité et la justice, qui traite des questions de diversité dans une perspective interjuridictionnelle. Le Groupe de travail FPT met présentement la dernière main à la Grille intégrée d'analyse de la diversité et de l'égalité (GIADE), qui permettra une analyse plus fine des conséquences potentielles des initiatives en matière de justice sur les peuples autochtones, les personnes handicapées, les jeunes et les enfants, les minorités raciales, les femmes et les autres groupes vulnérables.

Programme des travailleurs judiciaires autochtones

Le Programme des travailleurs judiciaires autochtones aide les Autochtones traduits devant le système de justice pénale à obtenir un traitement équitable, juste, et tenant compte de leur culture.

En 1999-2000, des recommandations sur l'avenir du Programme, issues d'un examen tripartite, ont été présentées à une réunion fédérale-provinciale-territoriale des sous-ministres responsables de la justice. Les sous-ministres ont donné leur appui aux recommandations, reconnu l'évolution du rôle des travailleurs judiciaires autochtones, créé un groupe de travail tripartite pour le programme et reconnu la nécessité de modifier les instruments qui régissent le Programme. Les fonctionnaires assureront le suivi de ces décisions.

Programme d'accès aux études de droit pour les Autochtones

L'objet de ce programme est de promouvoir une représentation équitable des peuples autochtones au sein de la profession juridique.

Au cours de l'exercice courant, le Ministère a accordé des bourses d'une valeur de 210 631 $ à 38 étudiants.

Aide juridique

- En 1999-2000, en vertu du Programme d'aide juridique, le Ministère a versé 81,9 millions de dollars aux gouvernements des provinces et des territoires au titre de l'aide juridique afin de répondre aux besoins des Canadiens à faible revenu qui sont accusés de certaines infractions criminelles et qui sont admissibles à l'aide juridique.

- En plus de fournir une aide financière, le Ministère a organisé trois réunions fructueuses du Groupe de travail permanent sur l'aide juridique (GGP) afin d'échanger des renseignements sur les questions touchant l'aide juridique et de contribuer à l'élaboration des politiques. En 1999-2000, les travaux se sont poursuivis dans des domaines comme les besoins des clients de l'aide juridique, les avocats désignés par le tribunal, les affaires dont le coût est élevé et l'aide juridique pour les immigrants et les réfugiés.

Ententes d'accès aux services de justice

- Une entente globale d'accès aux services de justice, incluant l'aide juridique, l'Assistance parajudiciaire aux Autochtones et les Services de vulgarisation et d'information judiciaires (VIJ) a été négociée avec succès et signée avec le ministère de la Justice du Nunavut. Les trois territoires ont maintenant conclu de telles ententes, qui prévoit une plus grande souplesse dans l'application des programmes, une présentation financière moins complexe et l'utilisation de procédures comptables plus simples et plus efficaces.

Examen global de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*

Le vérificateur général, la Commission canadienne des droits de la personne et différents intervenants ont demandé au gouvernement du Canada de procéder à un examen de la *Loi* en vue d'en améliorer les dispositions.

- Le 8 avril 1999, l'honorable Anne McLellan, ministre de la Justice, annonçait la création d'un Comité de révision indépendant chargé de procéder à un examen de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, le premier examen complet depuis l'entrée en vigueur de la Loi en 1977. Le Comité de révision de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* a remis son rapport, intitulé *La promotion de l'égalité : une nouvelle vision*, le 21 juin 2000. Le rapport contient 165 recommandations touchant de nombreuses questions allant du processus relatif aux droits de la personne à l'ajout de nouveaux motifs de discrimination. Ces recommandations résultent de larges consultations populaires et d'études commandées par le Comité auprès d'experts reconnus dans le domaine des droits de la personne. Le ministère de la Justice procède présentement à l'examen de ces recommandations en étroite collaboration avec d'autres ministères fédéraux.

Soutien aux politiques

Renforcement des infrastructures de soutien aux politiques

Le Ministère a entrepris une refonte majeure de son infrastructure de soutien des politiques de justice. Les améliorations apportées permettront de renforcer les processus d'établissement des priorités du Ministère et de mieux les relier à celles des autres ministères et administrations, dans le cadre du programme global d'élaboration des politiques.

- Le Ministère met actuellement en place son nouveau cycle de planification stratégique, qui intègre des liens solides avec ses fonctions d'élaboration des politiques et des programmes, de planification des ressources, d'évaluation et de gestion.

- Un nouveau système d'affectation et d'utilisation des ressources est en cours d'élaboration et sera mis en place au cours du prochain exercice financier. Le nouveau système permettra de renforcer et de systématiser l'accent mis sur l'utilisation des ressources et les résultats dans les activités de politiques. Un mode de financement par reconduction a été appliqué afin de renforcer la capacité du Secteur des politiques à mener à bien les activités de recherche, de consultation et d'évaluation essentielles à l'égard des grandes initiatives de politiques sous la responsabilité de la ministre de la Justice, et d'assurer la présence d'une masse critique de ressources suffisante pour assurer la conceptualisation, l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques sur une base saine et professionnelle.

Renforcement de l'évaluation des incidences sur les ressources

- Le Ministère élabore et « met présentement en œuvre » de nouvelles méthodes d'évaluation du coût des grandes initiatives de programme et de politiques et de leur incidence sur le Ministère comme sur ses partenaires externes, notamment les autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux, les municipalités, le système de justice, les groupes d'intérêts et le communautés autochtones.

2.3.3 Administration

Dépenses prévues (RPP 1999-2000)	**33 700 000 $**
Autorisations totales (Comptes publics)	48 943 737 $
Dépenses réelles en 1999-2000 (Comptes publics)	48 010 789 $

Gestion des ressources humaines

Le Ministère s'est donné **quatre objectifs corporatifs**, qui touchent directement la nécessité de retenir les fonctionnaires qualifiés afin de mieux servir les Canadiens. Ces quatre objectifs ont mené à la préparation de plans d'actions et de rapports par les gestionnaires afin de mieux gérer les problèmes de charge de travail, de réduire le recours à l'emploi à durée déterminée d'ici 2000-2001, à donner à chaque employé un minimum de cinq jours de formation et de perfectionnement chaque année et à mettre en place un nouveau programme d'orientation des nouveaux employés avant le 31 mars 2000.

Charge de travail

- Les gestionnaires signalent qu'un plus grand nombre d'employés se sont prévalus des régimes de travail flexibles. L'ajout de nouveau personnel permet de réduire la charge de travail, bien que le fait de se reposer sur les clients pour assurer le financement de l'effectif pourrait entraîner une augmentation de la dépendance du Ministère envers le financement des clients. Les efforts de la gestion ont, dans certains cas, conduit à une amélioration des prévisions et de la planification et à une meilleure utilisation des ressources.

Réduction du recours aux postes de durée déterminée

- Nous faisons des progrès : certains postes de durée déterminée ont été transformés en postes de durée indéterminée alors que la durée de certains autres a été prolongée. Afin de nous permettre de tirer des conclusions fiables sur les progrès accomplis, nous devons mettre à jour et dégrouper les données d'effectif afin de refléter certaines circonstances comme les remplacements pour congés de maternité et d'étude. Les secteurs qui ont signalé une baisse du pourcentage des emplois de durée déterminée ont également signalé qu'il en avait découlé une hausse de la satisfaction au travail.

Minimum de cinq jours de formation et perfectionnement

- Il s'agit d'un objectif à long terme et il est trop tôt pour en évaluer les résultats. Les premiers rapports semblent toutefois indiquer que l'importance de la formation et du perfectionnement professionnels a été communiquée efficacement. Une plus grande variété de programmes de formation et de perfectionnement sont offerts et il semble qu'il en résulte un accroissement de la satisfaction au travail. L'accès à la formation a été amélioré dans certains secteurs, et les employés ont compris qu'ils ont droit au perfectionnement professionnel. Certains types de formation, comme la sensibilisation aux réalités culturelles et à l'égalité des sexes, ont déjà suscité un changement dans la culture du Ministère. Certains secteurs signalent une plus grande cohésion au sein des groupes qui ont reçu la formation de développement de l'esprit de corps.

Mise en place d'un nouveau programme d'orientation d'ici le 31 mars 2000

- Un nouveau programme d'orientation des nouveaux employés a été élaboré en 1999-2000 et mis en place en mars 2000. Un certain nombre de secteurs ont élaboré ou sont en train d'élaborer des programmes et des outils d'orientation spécialisés. Les rapports indiquent que le personnel est devenu plus sensible aux besoins et aux préoccupations des nouveaux employés. Les cadres supérieurs du Ministère rencontrent les nouveaux employés pour leur souhaiter la bienvenue au sein du Ministère.

- Le Ministère a continué d'honorer ses engagements dans la deuxième année de son plan d'action triennal d'équité en emploi, ce qui s'est traduit par une hausse de la représentation des tous les groupes désignés. En 1999-2000, le Ministère a également suivi de près le plan d'action consécutif à la vérification de la conformité à l'équité en matière d'emploi menée par la Commission canadienne des droits de la personne et a en conséquence effectué une analyse de l'effectif et une revue des systèmes d'emploi afin de renforcer ses stratégies de recrutement à l'appui de la progression de la diversité.

- L'examen des ressources parajuridiques mené par le Ministère a permis de redéfinir et d'implanter de nouveaux critères de sélection à l'embauche dans le groupe SI et la formation professionnelle qui sera offerte à ces nouvelles recrues.

- En 1999-2000, le Ministère a mis en place un programme officiel de mentorat dans la Région de la capitale nationale et au Bureau régional du Québec. Ce programme a pour but de faciliter la communication des valeurs professionnelles et ministérielles et d'aider les employés à apprendre les uns des autres. Le programme vise également à faciliter l'intégration des nouveaux employés, le maintien en place et le perfectionnement des membres des groupes désignés. Vingt-huit associés et trente mentors ont participé au projet pilote. L'évaluation a établi que le programme avait été un succès, de sorte que la décision a été prise de poursuivre le programme et de l'étendre à l'ensemble du Ministère.

- Le Ministère a investi des sommes importantes dans la technologie afin d'assurer l'interconnectivité entre les unités de travail, permettant d'étendre la portée et le partage de l'information au sein du Ministère. Ceci a permis d'adopter de nouvelles approches de travail d'équipe, incluant la formation d'Équipes virtuelles pour le traitement de projets spéciaux et la promotion d'une approche plus horizontale du travail et de l'apprentissage en groupe. Des initiatives comme les approches autonomes de l'information de gestion RH (« RH virtuelles ») permettent au personnel d'apprendre à gérer plu efficacement leurs données personnelles.

Communications

- La Direction des communications, chargée d'assurer les communications internes et externes du Ministère, a continué d'informer le public à propos des trois grandes

priorités de la Ministre : la prévention du crime, la justice pour les jeunes et les victimes. Les Communications ont également assuré un appui au Ministère dans un grand éventail d'initiatives de droit pénal et de politique, comme la modernisation des avantages sociaux, la justice pour les jeunes, la justice autochtone, l'examen des déclarations de culpabilité, de même que dans plusieurs recours fortement médiatisés, dont la contrebande du tabac et la pornographie impliquant des enfants. Afin d'expliquer le travail du Ministère au public, aux parlementaires, aux groupes d'intérêts et aux médias, les Communications ont produit plus de 70 communiqués, documents d'information et allocutions; préparé des réponses à la correspondance adressée à la Ministre et contribué à l'établissement de liens avec le public en appuyant la participation du Ministère aux conférences et événements portant sur la justice.

- Un nouveau site Web a été élaboré à titre de projet du millénaire du Ministère. Destiné aux jeunes et mettant l'accent sur 100 ans de droits de la personne, le site Web sera tenu à jour par la Direction des communications à titre de service aux étudiants et aux éducateurs.

- Les relations avec les médias représentent une part importante du travail de la Direction des communications. En plus de répondre sur une base quotidienne aux demandes d'information et de préparer les porte-parole à répondre aux questions, des cours ont été donnés aux procureurs de tout le pays pour améliorer la communication avec les médias dans les causes importantes.

- La Direction des communications et des services ministériels soutient les autres secteurs du Ministère par le biais de l'Unité de liaison ministérielle, en fournissant un appui sur le plan des communications à la fonction de planification stratégique et en préparant un bulletin électronique hebdomadaire transmis à tous les employés.

Gestion financière

Au cours du dernier exercice financier, le Ministère a mis en place une approche stratégique plus systématique de l'affectation des ressources. Un Comité de gestion des ressources a été formé afin de traiter des grandes questions relatives aux ressources et de formuler des recommandations de solutions à l'intention du sous-ministre.

- Le Ministère a entrepris la planification initiale en vue de la mise en œuvre de la Stratégie d'information financière (SIF), incluant la préparation d'une analyse de rentabilité afin d'obtenir les ressources nécessaires pour mener à bien ce projet. L'échéancier prévoit la mise en œuvre de la SIF avant le 1er avril 2001.

Gestion de l'information / Technologie de l'information (GI/TI)

En 1999-2000, les efforts de gestion de l'information / Technologie de l'information (GI/TI) ont été principalement axés sur la préparation du Ministère au passage de l'an 2000.

- À la suite des travaux réalisés en préparation du passage à l'an 2000, le Ministère a vérifié et certifié son environnement informatique. Le Ministère n'a connu aucun problème important durant le passage à l'an 2000.

- Le nouveau système de messagerie conforme à l'an 2000 a été déployé dans tout le Ministère à l'automne 1999. Le contrat d'impartition pour la gestion des réseaux, le service d'aide aux utilisateurs et le soutien sur place ont continué d'offrir de multiples avantages au Ministère.

- Le Ministère a développé sa capacité Intranet et Internet afin de répondre aux besoins de communications entre l'administration centrale, les régions et les unités de services juridiques dans les différents ministères, les travailleurs mobiles et les télétravailleurs. Plusieurs initiatives dans le domaine de la connectivité ont été entreprises en 1999-2000, dont l'accès à distance au courrier électronique et l'accès à l'Intranet pour les employés travaillant à l'extérieur des bureaux du Ministère. Plus de 100 employés se sont vus offrir un accès à distance hautement protégé aux logiciels du Ministère. En prévision de 2000-2001, le Ministère a créé un Bureau de projet de la connectivité afin de coordonner et d'étendre ces services. :

3.0 Groupement des rapports

3.1 Stratégie de développement durable (SDD)

Faits saillants de la période se terminant le 31 mars 2000

Initiatives principales	Résultats prévus	Progrès accomplis
Objectif 1 : ***Accroître la capacité du Ministère de donner des conseils juridiques aux clients sur le développement durable***		
• Élaborer un module de formation juridique permanente sur le développement durable • Revoir les SDD des clients afin de prévoir leurs besoins juridiques • Créer une page d'accueil sur Intranet	• Augmentation de la capacité de donner des conseils juridiques sur le DD et accroissement de la sensibilisation et des connaissances au sein des Services juridiques ministériels	• Formation continue fournie sur un grand nombre de thèmes de DD • Révision des priorités de la clientèle, entre autres sur le DD, dans le cadre de la planification annuelle • Lancement d'une page d'accueil sur le DD à l'automne 2000
Objectif 2 : ***Déterminer les rapports entre le développement durable et les services ministériels***		
• Recherche sur le développement durable et le droit, menée en collaboration avec des organisations comme l'Association du Barreau canadien	• Établissement d'une recherche collective sur les liens entre la loi et le développement durable	• Parution d'une publication de l'ABC sur la loi du DD en août 2000, avec l'appui financier du ministère de la Justice • Le ministère de la Justice et la Commission du droit du Canada s'entendent sur l'échange continue de renseignements sur des projets communautaires de DD
Objectif 3 : ***Cerner les responsabilités juridiques du gouvernement fédéral relativement au développement durable et fournir des conseils à cet égard.***		
Objectif 4 : ***Appuyer la réforme du droit de façon à promouvoir le développement durable***		
• Accroître la capacité d'aider les ministères clients à déterminer quelle réforme leur permettrait d'éliminer les obstacles au développement durable	• Réforme de la loi pour promouvoir le DD	• Progrès des objectifs 1 à 3 • Le ministère de la Justice a appuyé les clients dans leurs examens importants de la loi du DD

Initiatives principales	Résultats prévus	Progrès accomplis
Objectif 5 : ***Fournir des conseils uniformes et de qualité supérieure sur le développement durable***		
• Établir un réseau ministériel sur le développement durable • Élaborer des lignes directrices qui permettent d'intégrer les questions relatives au développement durable dans les avis juridiques • Intégrer le développement durable à la liste de vérification de la planification stratégique • Intégrer le développement durable aux communications • Faire en sorte que les formules courantes pour les transactions d'achat et les transactions relatives aux biens reflètent l'importance du développement durable	• Augmentation de la consistance et de la qualité des conseils de DD	• Création d'un réseau sur le DD • Établissement d'une liste de contrôle juridique à l'automne 2000 • Incorporation du DD à la liste de contrôle de la planification des politiques à l'automne 2000 • Communications étendues sur le développement de la deuxième SDD du Ministère • Distribution de formulaires normalisés de transaction de biens
Objectif 6 : ***Améliorer la condition physique du Ministère***		
• Améliorer la capacité de repérage des données de mesure du rendement et de liaison des méthodes de rapport	• Augmentation de la capacité de rendre compte / d'orienter les initiatives à venir/ de mettre en place des prévisions à long terme favorisant l'établissement d'objectifs à court et à long terme	• Justice a mis l'accent sur le développement de mesures du rendement dans l'établissement de la deuxième SDD
• Réduire l'utilisation des véhicules à combustibles fossiles pour la distribution du courrier et les remplacer par d'autres méthodes	• Diminution des émissions de monoxyde de carbone et des coûts de distribution du courrier	• Justice a continué d'accroître l'utilisation des communications électroniques
• Réduire l'utilisation du papier	• Réduction des déchets solides et des coûts d'exploitation	• L'utilisation du papier a augmenté en dépit des efforts. La deuxième SDD de Justice traitera de ce point.
• Mettre en place l'approvisionnement et les marchés écologiques en matière de services	• Augmentation de la sensibilisation / établissement de solutions de rechange/promotion de l'approvisionnement écologique/ promotion chez les fournisseurs de la production et de la distribution de produits écologiques	• Dès l'automne 2000, on utilisera l'approvisionnement écologique pour les quatre plus importants articles achetés par le bureau principal de Justice

Initiatives principales	Résultats prévus	Progrès accomplis
• Former le personnel sur le recyclage et la diminution des coûts	• Augmentation de la sensibilisation du personnel / meilleure élimination des déchets / réduction des coûts d'exploitation	• Formation donnée au bureau principal du Ministère

(La version intégrale de la SDD est diffusée sur le site web du ministère de la Justice à l'adresse suivante : http://canada.justice.gc.ca/fr/cons/sdd/SDS.pdf.)

4.0 Rendement financier

4.1 Aperçu du rendement financier

Dépenses de fonctionnement :

L'écart de 88,3 millions de dollars entre les dépenses prévues et réelles d'exploitation pour 1999-2000 comprend ce qui suit :

Accroissement des ressources par l'intermédiaire du Budget supplémentaire des dépenses :	(en milliers de dollars)
• Indemnisation de David Milgaard	4,000
• Charge de travail	27,237
• Conventions collectives	5,184
• Préparation pour l'an 2000– Technologie de l'information	2,000
• Prévention du crime	225
• Armes à feu	40,838
• Pensionnats	2,464
• Revenu Canada – Omnibus et autres présentations	2,161
• Transfert de subventions et de contributions	1,450
• Contrebande du tabac	4,780
• Autres	2,157
• Report de ressources de 1998-99	9,661

Réduction des ressources par l'intermédiaire du Budget supplémentaire des dépenses :	(300)
• Affectations bloquées – Fonds de règlement des différends	
• Affectations bloquées – IICPC et logement	(832)
• Report de fonds – Pension alimentaire pour enfants	(2,299)

Autres réajustements:	
• Péremption des comptes publics	(3,047)
• Dépenses prévues non demandées dans le Budget supplémentaire des dépenses	(7,543)
• Autres	50

Recettes non disponibles :

L'écart de 61,5 millions de dollars entre les dépenses prévues et réelles de 1999-2000 est dû surtout à une réduction du montant des droits perçus pour les armes à feu.

Paiements de transfert :

L'écart de 4,2 millions de dollars entre les dépenses prévues et réelles de 1999-2000 s'explique comme suit :

	($,000)
Accroissement des ressources par l'intermédiaire du Budget supplémentaire des dépenses	
• Réforme du programme de justice pour les jeunes	1,542
• Armes à feu	10,000
• Autres	875
Réduction des ressources par la mise à jour annuelle des niveaux de référence :	
• Remaniement des pensions alimentaires pour enfants	(5,475)
• Autres	(1,200)
• Transferts au budget de fonctionnement	(1,450)
• Péremption des comptes publics	(8,517)

Tableaux des résumés financiers

4.2 Tableau financier 1 : Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)

Crédit		1990-00 Dépenses prévues	*Autorisations totales*	**Dépenses réelles**
	Programme d'administration de la justice			
1	Dépenses de fonctionnement	271,6	*362,9*	**359,9**
5	Subventions et contributions	327,2	*331,5*	**323,0**
(S)	Ministre de la Justice – Traitement et allocation de voiture	0,0	*0,1*	**0,1**
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	30,2	*33,2*	**33,2**
	Total pour le Ministère	629,0	*727,7*	**716,2**

Nota : Les chiffres des autorisations totales comprennent ceux des budgets principal et supplémentaire des dépenses et d'autres autorisations. Les chiffres peuvent différer des totaux présentés en raison de l'arrondissement.

4.3 Tableau financier 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses ministérielles prévues et réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	ETP	Exploitation	Immobilisations	Subventions et contributions approuvées	Sous-total: dépenses brutes approuvées	Subventions et contributions législatives	Dépenses brutes totales	Moins : recettes disponibles	Dépenses nettes totales
Services aux clients gouvernementaux	1 623	162,5	-	-	162,5	-	162,5	-	162,5
(autorisations totales)	*1 693*	*186,9*	-	-	*186,9*	-	*186,9*	-	*186,9*
(Dépenses réelles)	**2 060**	**195,5**	**-**	**-**	**195,5**	**-**	**195,5**	**-**	**195,5**
Droit et orientation	474	105,6	-	327,2	432,8	-	432,8	-	432,8
(autorisations totales)	*454*	*160,4*		*331,5*	*491,9*	-	*491,9*	-	*491,9*
(Dépenses réelles)	**268**	**149,7**		**323,0**	**472,7**	**-**	**472,7**	**-**	**472,7**
Administration	340	33,7	-	-	33,7	-	33,7	-	33,7
(autorisations totales)	*340*	*48,,9*	-	-	*48,9*	-	*48,9*	-	*48,9*
(Dépenses réelles)	**411**	**48,0**		**-**	**48,0**	**-**	**48,0**	**-**	**48,0**
Total	2 437	301,8	-	327,2	629,0	-	629,0	-	629,0
(autorisations totales)	*2 487*	*396,2*		*331,5*	*727,7*	-	*727,7*	-	*727,7*
(Dépenses réelles)	**2 648**	**393,2**		**323,0**	**716,2**	**-**	**716,2**	**-**	**716,2**

Autres recettes et dépenses	
Recettes à valoir sur le Trésor	(78,4)
(autorisations totales)	*(17,5)*
(Dépenses réelles)	**(16,9)**
Coût des services rendus par d'autres ministères	30,0
(autorisations totales)	*30,0*
(Dépenses réelles)	**30,3**
Coût net du programme	580,6
(autorisations totales)	*640,2*
(Dépenses réelles)	**729,6**

Nota : Les chiffres en italique représentent les autorisations totales pour 1999-2000 (budgets principal et supplémentaire des dépenses et autres autorisations). **Les chiffres en caractères gras représentent les dépenses/recettes réelles en 1999-2000.** Les chiffres peuvent différer des totaux présentés en raison de l'arrondissement. Les données de la colonne Exploitation comprennent les contributions aux régimes d'avantages des employés et les indemnités versées à la ministre.

4.4 Tableau financier 3 : Comparaison historique des dépenses prévues et réelles totales

Dépenses ministérielles prévues et réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activités	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	***Autorisations totales*** ***1999-2000***	**Dépenses réelles 1999-2000**
Services aux clients gouvernementaux	148,9	178,9	162,5	*186,9*	**195,5**
Droit et orientation	336,3	426,1	432,8	*491,9*	**472,7**
Administration	41,9	41,8	33,7	*48,9*	**48,0**
Total	527,1	646,8	629,0	*727,7*	**716,2**

Nota : Les chiffres des autorisations totales comprennent ceux des budgets principal et supplémentaires des dépenses et d'autres autorisations. Les chiffres peuvent différer des totaux présentés en raison de l'arrondissement

4.5 Tableau financier 4 : Besoins en ressources par organisation et secteur

Comparaison des dépenses prévues, des autorisations totales et des dépenses réelles pour 1999-2000 par organisation et secteur d'activité (en millions de dollars)

	Secteurs d'activité			
Organisation	**Services gouvernementaux aux clients**	**Droit et orientation**	**Administration**	**TOTAL**
Cabinet de la Ministre			2,0	2,0
(autorisations totales)			*2,0*	*2,0*
(Dépenses réelles)			**2,0**	**2,0**
Cabinet du sous-ministre			1,0	1,0
(autorisations totales)			*1,0*	*1,0*
(Dépenses réelles)			**0,8**	**0,8**
Secteur du droit civil et de la gestion ministérielle *	20,5		27,7	48,2
(autorisations totales)	*20,5*	*4,9*	*41,9*	*67,3*
(Dépenses réelles)	**19,7**	**4,6**	**41,3**	**65,6**
Secteur des activités juridiques	133,8	0,7		134,5
(autorisations totales)	*157,7*			*157,7*
(Dépenses réelles)	**167,9**			**167,9**
Secteur des politiques		432,1		432,1
(autorisations totales)		*487,0*		*487,0*
(Dépenses réelles)		**468,1**		**468,1**
Direction des services législatifs	8,2			8,2
(autorisations totales)	*8,7*			*8,7*
(Dépenses réelles)	**7,9**			**7,9**
Direction des communications et des services exécutifs			3,0	3,0
(autorisations totales)			*4,0*	*4,0*
.(Dépenses réelles)			**3,9**	**3,9**
TOTAUX	162,5	432,8	33,7	629,0
(autorisations totales)	*186,9*	*491,9*	*48,9*	*727,7*
(Dépenses réelles)	**195,5**	**472,7**	**48,0**	**716,2**
% du TOTAL	**27,3 %**	**66,0 %**	**6,7 %**	**100,0 %**

Nota : Les chiffres en italique représentent les autorisations totales pour 1999-2000 (Budget principal et supplémentaires des dépenses et autres autorisations). **Les chiffres en caractères gras représentent les dépenses/recettes réelles en 1999-2000.** Les chiffres peuvent différer des totaux présentés en raison de l'arrondissement.

* Comprend les Affaires constitutionnelles et la Direction de la gestion de l'information.

4.6 Tableau financier 5 : Recettes non disponibles

Recettes non disponibles (en millions de dollars)

Secteurs d'activités	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	***Autorisations totales 1999-2000***	**Dépenses réelles 1999-2000**
Services aux clients gouvernementaux	-	-	-	-	**-**
Droit et orientation	1,7	7,5	78,4	*17,5*	**16,1**
Administration	4,2	0,9	0,0	*0,0*	**0,8**
Recettes totales à valoir sur le Trésor	5,9	8,4	78,4	***17,5***	**16,9**

Nota : Comprend les services et les droits relatifs aux armes à feu, au Service d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales, au Bureau d'enregistrement des actions en divorce, aux frais de cour et diverses recettes provenant de l'extérieur du gouvernement, ainsi que les recettes provenant d'amendes et de saisies, le loyer d'habitation et de services publics et d'autres.

4.7 Tableau financier 6 : Paiements législatifs

Paiements législatifs par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activités	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	***Autorisations totales 1999-2000***	**Dépenses réelles 1999-2000**
Services aux clients gouvernementaux	14,4	18,9	21,0	*21,3*	**21,3**
Droit et orientation	1,6	5,5	6,1	*8,6*	**8,6**
Administration	2,5	3,1	3,1	*3,4*	**3,4**
Total des paiements législatifs	18,6	27,5	30,2	***33,3***	**33,3**

Nota : Comprend les cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés, le traitement et la location de voiture de la Ministre, les dépenses de biens de la Couronne et les honoraires d'agences de recouvrement.

4.8 Tableau financier 7 : Paiements de transfert

Paiements de transfert par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activités	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	***Autorisations totales 1999-2000***	**Dépenses réelles 1999-2000**
SUBVENTIONS					
Services aux clients gouvernementaux	-	-	-	-	-
Droit et orientation	1,0	12,6	23,2	*24,2*	**22,5**
Administration	-	-	-	-	-
Total des subventions	1,0	12,6	23,2	***24,2***	**22,5**
CONTRIBUTIONS					
Services aux clients gouvernementaux	-	-	-	-	-
Droit et orientation	269,3	278,1	304,0	*307,3*	**300,5**
Administration	-	-	-	-	-
Total des contributions	269,3	278,1	304,0	***307,3***	**300,5**
Total des paiements de transfert	270,3	290,7	327,2	***331,5***	**323,0**

4.9 Tableau financier 8 : Passif éventuel

Passif éventuel ($ dollars)

Liste des éléments du passif éventuel	Montant courant du passif éventuel
Air Base Property	5 000 000
Bellamy, B.	25 000
Bussey	30 000
Doe, A.	200 000
Donalco Inc. & Group	30 000
Edwards, L.	200 000
Kaglik, H.	1 000 000
Kaya, N.	50 000
Kramer, K.	150 000
Schreiber, K.	2 000 000
Skandarajah,	25 000
Smith, W.	50 000
Total – Passif éventuel	**8 760 000**

5.0 Aperçu du ministère

5.1 Mission

Le ministère de la Justice a pour mission de:

- *seconder le ministre dans la tâche d'assurer, au Canada, l'existence d'une société juste et respectueuse des lois, pourvue d'un système de justice efficace, équitable et accessible à tous;*
- *fournir des conseils et autres services juridiques de haute qualité au gouvernement ainsi qu'aux ministères et organismes clients;*
- *promouvoir le respect des droits et libertés, de la loi et de la Constitution.*

5.2 Mandat

Le ministère de la Justice fut créé par une loi adoptée par le Parlement en 1868 pour s'occuper des affaires juridiques de l'ensemble du gouvernement et fournir des services juridiques à divers ministères et organismes. Le travail du Ministère reflète les devoirs du Ministre dans son double rôle de procureur général du Canada et de ministre de la Justice.

Dans le cadre de ses fonctions venant appuyer le ministre de la Justice, le Ministère fournit des conseils sur les politiques de programmes et sur l'orientation, par le biais de l'élaboration du contenu juridique des projets de lois, des règlements et des directives. Dans le cadre de son appui au procureur général, le Ministère est responsable de la poursuite des infractions à l'échelle fédérale, notamment des infractions en matière de drogues et des poursuites civiles par et au nom de la Couronne fédérale. Il fournit également des conseils juridiques aux organismes fédéraux d'exécution de la loi et aux autres ministères gouvernementaux.

5.3 Organisation

Descriptions des secteurs d'activité

Le Ministère de la Justice a trois principaux secteurs d'activités qui représentent les principaux efforts généraux du Ministère : services aux clients gouvernementaux, droit et orientation et administration.

1. Services aux clients gouvernementaux

Objectif:

Répondre aux besoins du gouvernement du Canada, de ses ministères et organismes en matière de services juridiques ou législatifs de qualité, de la manière la plus efficace et la plus rentable possible et en conformité avec la loi et la politique gouvernementale.

Description:

Le secteur d'activité «services aux clients gouvernementaux » couvre un éventail de services, y compris la rédaction législative, les avis et opinions juridiques, les avis juridiques sur l'élaboration de politiques et le suivi et la représentation dans l'application de la loi fédérale et dans les litiges auxquels le gouvernement fédéral est partie. Par ce secteur d'activité, le Ministère assure une cohérence dans l'ensemble du gouvernement et au sein de ses ministères et organismes en fait d'avis juridiques, d'opinions, de politiques juridiques, de sanctions et de détermination de la peine dans des affaires civiles et criminelles. Ce secteur d'activité se divise en deux secteurs de service : Services législatifs et Services juridiques.

2. Droit et orientation

Objectif:

Garantir un système national de justice souple, équitable, efficient et accessible en gérant l'élaboration, la mise à l'essai, la promotion et la mise en œuvre de la politique de justice touchant le droit pénal et le droit de la famille et des jeunes, d'une part, et assurer une administration publique équitable, efficace et responsable en gérant le cadre juridique du gouvernement de manière à respecter le droit administratif, le droit constitutionnel, le droit international, le droit des Autochtones, les droits de la personne et le droit d'accès à l'information, d'autre part.

Description:

Le Ministère fournit un éventail de services se rapportant à la planification, à la coordination, à l'élaboration, à la promotion et à la mise en application de politiques en matière de justice. Ces activités sont regroupées dans le Secteur des politiques qui comprend les quatre domaines de service suivants : organisation du programme, cadre juridique du gouvernement, soutien des politiques et des programmes et programmes de justice.

3. Administration

Objectif:

Veiller à la gestion stratégique efficace du programme de l'administration de la justice en établissant des cadres et des services administratifs et de gestion intégrée qui permettent la gestion interne optimale du Ministère et de ses ressources.

Description:

Le secteur d'activité «administration » couvre l'éventail complet de services administratifs et de gestion ministérielle nécessaires pour soutenir l'exécution du programme et l'administration interne du Ministère. Ce secteur d'activité se divise en deux domaines de service : gestion ministérielle et services administratifs.

Structure organisationnelle

Le programme de l'administration de la justice est dirigé par le sous-ministre et sous-procureur général qui est comptable envers la ministre de la Justice et procureure générale du Canada de la gestion du programme.

Trois composantes organisationnelles extrêmement décentralisées fournissent les services du programme d'administration de la justice : l'administration centrale à Ottawa, trente-cinq services juridiques ministériels (SJM) ont leurs locaux dans des ministères et organismes clients particuliers ; et onze bureaux régionaux répartis dans tout le Canada.

Quatre régions – Atlantique, Ontario, Colombie-Britannique et Yukon, et Prairies et Territoires du Nord-Ouest – constituent le Secteur des activités juridiques, tandis que la région du Québec relève du Secteur du droit civil et de la gestion ministérielle. Cette répartition des rapports hiérarchiques reflète la différence qui existe entre le système de droit civil au Québec et les régimes de *common law* qu'on trouve dans les autres provinces et territoires. Dans les bureaux régionaux, la plus grande partie du travail a trait à des litiges, mais une proportion croissante des ressources sont consacrées à la prestation de services de consultation juridique aux clients à mesure que ces derniers décentralisent leurs activités.

En accord avec l'importance que le Ministère accorde au service à la clientèle, le Secteur des activités juridiques se compose de six portefeuilles. Les trois grands clients du Ministère, soit Revenu Canada, Citoyenneté et Immigration et le ministère des Affaires indiennes et du Nord reçoivent chacun des services par le biais de portefeuilles spécialisés, c'est-à-dire Droit fiscal, Citoyenneté et immigration et Justice applicable aux autochtones. Les autres clients du Ministère sont : le groupe du *droit réglementaire*, le groupe du *droit des affaires* et le groupe des *organismes centraux*. Les bureaux régionaux fournissent des services complets aux ministères clients et leur organisation se calque sur les structures régionales d'un grand nombre des clients du Ministère. Les chefs de portefeuilles sont comptables envers leurs clients des objectifs généraux et des résultats obtenus par la prestation des services juridiques, tandis que les gestionnaires régionaux doivent rendre compte de la prestation des services et des rapports avec les clients au niveau régional.

Organigramme

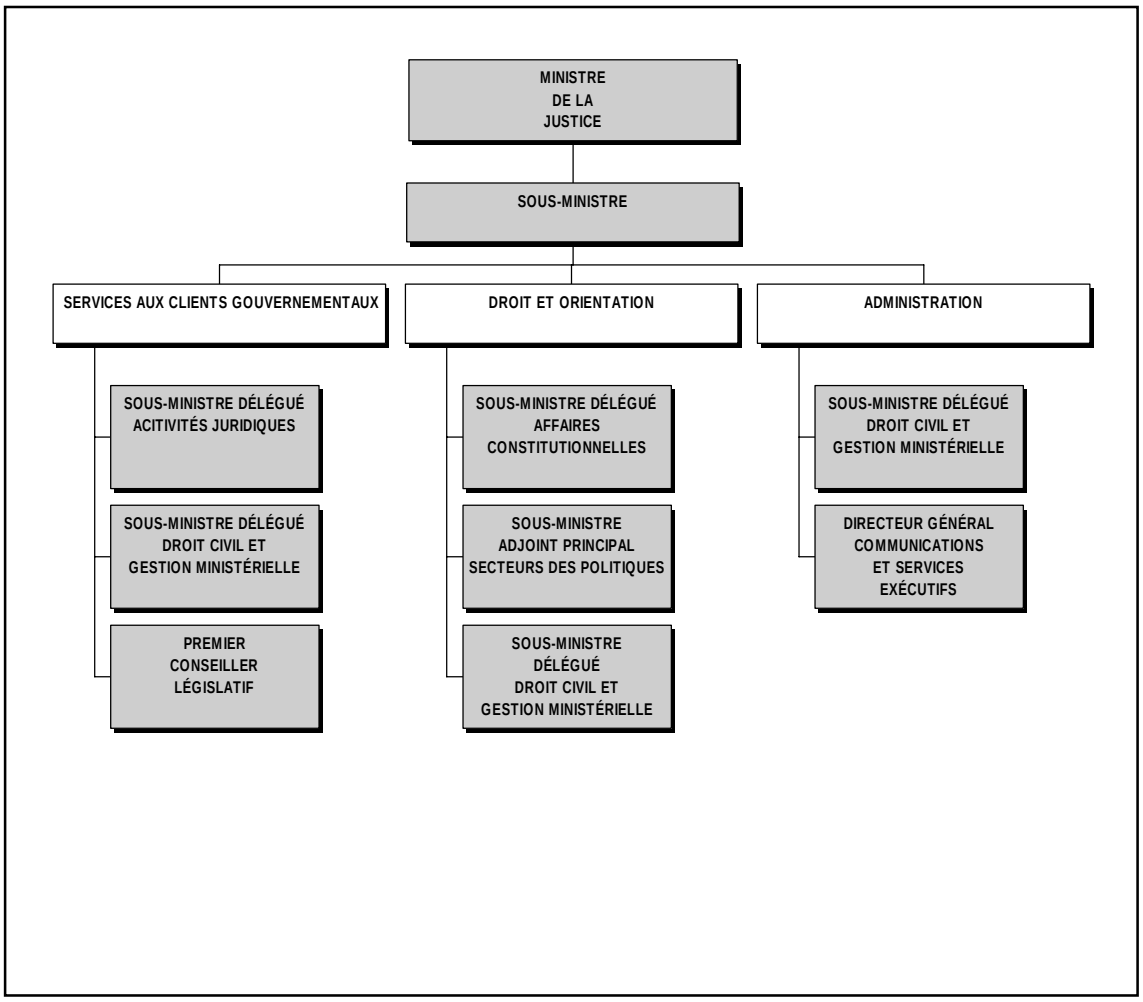

Note: Les encadrés clairs représentent les secteurs d'activité

6.0 Renseignements supplémentaires

6.1 Personnes-ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires et sites Web

A. Anne McLellan, ministre de la Justice et procureure générale du Canada, Édifice commémoratif de l'Est, 284 rue Wellington, 4e étage, Ottawa, Ontario, K1A 0H8
Tél. : 613-992-4621

Morris Rosenberg, sous-ministre et sous-procureur général, Édifice commémoratif de l'Est, 284 rue Wellington, Ottawa, Ontario, K1A 0H8
Tél. : 613-957-4997

Rachel Larabie-LeSieur, directrice générale, Direction des communications et des services exécutifs, Édifice commémoratif de l'Est, 284 rue Wellington, Ottawa, Ontario, K1A 0H8
Tél. : 613-957-4221, Téléc. : 613-941-2329

Wendy Sailman, directrice, Division des affaires publiques, Édifice commémoratif de L'est, 284 rue Wellington, Ottawa, Ontario, K1A 0H8
Tél. : 613-957-4211, Téléc. : 613-954-0811

Richard Thompson, c.r., sous-ministre délégué, Secteur des activités juridiques, Édifice commémoratif de l'Est, 284 rue Wellington, Ottawa, Ontario, K1A 0H8
Tél. : 613-957-4550, Téléc. : 613-957-2546

Mario Dion, sous-ministre délégué, Secteur du droit civil et de la gestion ministérielle, Édifice commémoratif de l'Est, 284 rue Wellington, Ottawa, Ontario, K1A 0H8
Tél. : 613-641-4073, Téléc. : 613-941-4074

Mary Dawson, sous-ministre déléguée, Affaires constitutionnelles, Tour St-Andrew's, 275 rue Sparks, Ottawa, Ontario, K1A 0H8
Tél. : 613-957-4898, Téléc. : 613-952-4279

Lionel A. Levert, premier conseiller législatif, Direction des services législatifs, Tour St - Andrew's, 275 rue Sparks, Ottawa, Ontario, K1A 0H8
Tél. : 613-941-4178, Téléc. : 613-941-2243

Site Web : L'adresse du site Web du ministère de la Justice est http://canada.justice.gc.ca

6.2 B. Lois appliquées et règlements connexes

La Ministre assume l'entière responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

Loi sur l'annulation du mariage (Ontario)	*L.R.C. 1970, chap. A-14*
Loi sur la preuve au Canada	*L.R., chap. C-5*
Loi sur la Convention Canada-Royaume-Uni Relative au jugement en matière civile et commerciale	*L.R., chap. C-30*
Déclaration canadienne des droits	*1960, chap. 44*
Loi sur l'arbitrage commercial	*L.R., chap. 17 (2e suppl.)*
Loi sur les contraventions	*1992, chap. 47*
Loi sur la responsabilité de la Couronne et Les poursuites contre la Couronne	*L.R., chap. C-50*
Loi sur le divorce	*L.R., chap. 3 (2e suppl.)*
Loi sur les biens en déshérence	*L.R., chap. E-13*
Loi sur l'extradition	*L.R., chap. E-23*
Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales	*L.R., chap. 4 (2e suppl.)*
Loi sur la Cour fédérale	*L.R., chap. F-7*
Loi sur les armes à feu	*1995, chap. 39*
Loi sur l'enrôlement à l'étranger	*L.R., chap. F-28*
Loi sur les mesures extraterritoriales étrangères	*L.R., chap. F-29*
Loi sur les criminels fugitifs	*L.R., chap. F-32*
Loi canadienne sur les droits de la personne	*L.R., chap. H-6*
Loi sur l'identification des criminels	*L.R., chap. I-1*
Loi relative à la Convention internationale Sur les contrats de vente de marchandises	*1991, chap. 13*
Loi d'interprétation	*L.R., chap. I-21*
Loi sur les juges	*L.R., chap. J-1*
Loi sur le ministère de la Justice	*L.R., chap. J-2*
Loi sur la Commission du droit au Canada	*1996, chap. 9*
Loi sur le mariage (degrés interdits)	*1990, chap. 46*
Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle	*L.R., chap. 30 (4e suppl.)*
Loi sur les langues officielles	*L.R., chap. 31 (4e suppl.)*
Loi sur les secrets officiels	*L.R., chap. O-5*
Loi sur les recours consécutifs à une Interruption des services postaux	*L.R., chap. P-16*
Loi canadienne sur les prises	*L.R.C. 1970, chap. P-24*
Loi sur les Lois révisées du Canada, 1985	*L.R., chap. 40 (3e suppl.)*
Loi sur les infractions en matière de sécurité	*L.R., chap. S-7*
Loi sur l'immunité des États	*L.R., chap. S-18*
Loi sur la révision des lois	*L.R., chap. S-20*
Loi sur les textes réglementaires	*L.R., chap. S-22*
Loi sur la Cour suprême	*L.R., chap. S-26*
Loi sur la Cour canadienne de l'impôt	*L.R., chap. T-2*
Loi sur la Convention des Nations Unies Concernant les sentences arbitrales étrangères	*L.R., chap. 16 (2e suppl.)*
Loi sur les jeunes contrevenants	*L.R., chap. Y-1*

La Ministre partage la responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

Loi sur l'accès à l'information	*L.R., chap. A-1 (président du Conseil du Trésor)*
Loi sur les connaissements	*L.R., chap. B-5 (ministre des Transports)*
Code criminel	*L.R., chap. C-46 (solliciteur général du Canada et ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire)*
Loi sur la protection des renseignements personnels	*L.R., chap. P-21 (président du Conseil du Trésor)*

6.3 Rapports annuels prévus par la loi et autres rapports ministériels

Légende

P - copie papier disponible
É = copie électronique disponible sur le réseau du ministère de la Justice

1998-1999 Rapport sur les plans et les priorités	É
1999-2000 Rapport sur les plans et les priorités	É
Aperçu des activités et des réalisations récentes, ministère de la Justice du Canada août 1999	É
Aperçu des activités et des réalisations récentes, ministère de la Justice du Canada août 1998	É
Budget des dépenses, Partie III	É
Cadre de recherche relatif à l'initiative sur les pensions alimentaires pour enfants	É
Charte canadienne des droits et libertés	É
Dispositions canadiennes sur la garde et les droits de visite : une comparaison législative	É
Engagement de garder la paix (JUS-P-696)	P
État des réalisations 1998-1999 et plan d'action 1999-2002 Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*	É
Étude du régime de mandat autorisant le prélèvement pour analyse génétique : - Réponse du gouvernement au Neuvième rapport du Comité permanent de la justice et des droits de la personne.	É
Guide de base concernant la Loi sur les armes à feu, ses règlements d'application et des documents d'appui	P, É
Introduction à la législation canadienne sur les armes à feu À l'intention des peuples autochtones du canada (Questions et Réponses)	P, É
La législation canadienne sur les armes à feu simplifiée	P, É

La Loi sue les langues officielles de 1988 Cette brochure fournit un aperçu général de la Loi, ainsi que des explications de base concernant les mesures législatives et autres, l'administration de la justice, le service au public et langue de travail, la participation des deux groupes linguistiques et la promotion des minorités linguistiques, de même que le traitement des plaintes et l'éventuel recours judiciaire	P
La Loi sur la corruption d'agents publics - Un guide	É
La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents - Une nouvelle loi - une nouvelle approche	É
La protection des Canadiens et de leur famille – Mesures visant les délinquants violents à risque élevé	P
La violence est inacceptable peu importe la langue (JUS-P-677)	P, É
Le ministère de la Justice du Canada	É
Le point sur les armes à feu - Bref historique du contrôle des armes à feu au Canada	P, É
Le secret du petit cheval (JUS-P-533) Un livre pour enfants qui leur explique qu'ils n'ont pas à respecter le secret sur l'exploitation sexuelle.	P, É
Le système de justice au Canada	É
Le système des tribunaux au Canada (JUS-P-703)	P, É
Les choix qui s'offrent à vous : Pour régler des différends	É
Les droits de garde et de visite des enfants : analyse comparative de lois étrangères	É
Les droits des victimes - participer sans entraver : Réponse au quatorzième rapport du Comité permanent de la Justice et des droits de la personne	É
Les recours et réparations offerts aux victimes de discrimination raciale au Canada et à l'étranger	É
L'essentiel : un guide de rédaction des lois et règlements fédéraux	É
Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants : Cahier d'application pour les parents	É

Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants : Cahier d'application détaillé	É
Lois constitutionnelles de 1867 à 1982	É
Pensions alimentaires pour enfants : Guide des nouvelles lignes directrices fédérales	É
Programme d'accès aux études de droit pour lies autochtones	É
Programme canadien concernant les crimes de guerre - Rapport annuel 1998-1999	É
Recueil de décisions relatives à la Charte canadienne des droits et libertés	É
Règlement sur l'entreposage sécuritaire des armes à feu - Pamphlet	P, É
Règlement sur l'exposition sécuritaire des armes à feu – Pamphlet	P, É
Règlement sur le transport sécuritaire des armes à feu – Pamphlet	P, É
Règlements *Loi sur les armes à feu* – Mars 1998	P, É
Réponse du gouvernement du Canada au Rapport du Comité mixte spécial sur la garde et le droit de visite des enfants – Stratégie de réforme	É
Si votre paiement fédéral a été réduit...Aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales	É
Stratégie de développement durable	É
Stratégie de recherche pour l'étude du respect des ordonnances de pensions alimentaires pour enfants et du défaut de paiement	É
Tables fédérales simplifiées de pensions alimentaires pour enfants : un à quatre enfants	É
Tables fédérales simplifiées de pensions alimentaires pour enfants : cinq enfants ou plus	P
Un aperçu de la législation canadienne sur les armes à feu - (Mini Guide) Questions et réponses concernant la Loi sur les armes à feu, ses règlements et les documents d'appui.	P, É

7.0 Index

A

Administration, 7, 30, 47
Aide juridique, 29
Armes à feu, 3, 19, 21, 26, 39, 53, 54, 55, 56
Autochtones, 2, 6, 16, 17, 28, 29, 30, 47, 48, 53, 55
  Programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones, 16, 29

B

Bureaux régionaux, 48

C

Cadre juridique du gouvernement, 47
Charte canadienne des droits et libertés, 17, 53, 55
Child Support, 39
Code criminel, 21, 22, 23, 25, 52
Commerce électronique, 17
Commission canadienne des droits de la personne, 29, 32
Commission du droit, 18, 35
Common law, 48
Conduite avec facultés affaiblies, 21
Contributions, 23, 24, 38
Cour fédérale, 51
Cour suprême du Canada, 19, 26, 51
Cruauté envers les animaux, 2, 21, 22

D

Déclaration canadienne des droits, 51
Drogues, 21, 45
Droit civil, 16, 48, 50
Droit et orientation, 7, 13, 47
Droit international, 25, 47
Droit pénal, 15, 22, 33, 47

E

Égalité des sexes, 31
Enfants, 6, 14, 15, 16, 18, 25, 26, 28, 33, 38, 53, 54, 55, 56
Exploitation sexuelle, 54
Extradition, 1

F

Femmes, 26, 28

G

Garde et droit de visite, 15
Gestion ministérielle, 47, 48, 50
Gouvernement-en-direct, 10

I

Immigration, 48

J

Jeunes, 1, 3, 16, 18, 19, 28, 33, 39, 47
Jeunes contrevenants, 1, 18
Justice sociale, 2

L

Loi
  Code criminel, 21, 22, 23, 25, 52
  Loi canadienne sur les droits de la personne, 29, 51
  Loi sur l'extradition, 51
  Loi sur la protection des renseignements personnels, 10, 52
  Loi sur le divorce, 51
  Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, 54
  Loi sur les armes à feu, 51, 53, 55, 56
  Loi sur les contraventions, 51
  Loi sur les jeunes contrevenants, 52
  Loi sur les juges, 51
  Loi sur les langues officielles, 51, 53
  Loi sur les secrets officiels, 51
  Loi sur les textes réglementaires, 51

M

Mandat, 10, 21, 26, 53
Mandate, 45
Mission, 45

P

Paiements de transfert, 39, 44
Pensions alimentaires pour enfants, 3, 14, 24, 39, 53, 55, 56
Personnes handicapées, 28
Prévention du crime, 1, 3, 16, 18, 24, 25, 27, 33, 38
Produits de la criminalité, 1, 4, 20

R

Règlement des conflits, 16, 24
Réorganisation, 11
Ressources humaines, 31

S

Secteurs d'activités, 46
    Administration, 7, 30, 47
    Droit et orientation, 7, 13, 47
Secteurs d'activités
    Administration, 47
    Droit et orientation, 47
    Services aux clients gouvernementaux, 46
Services administratifs, 47
Services aux clients gouvernementaux, 46
Services juridiques, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 11, 34, 35, 45, 46, 48
Services juridiques ministériels, 48
Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime, 27
Subventions, 27, 38

T

Transfer Payments, 44

V

Victimes, 1, 15, 16, 20, 21, 33, 54
Violence, 2, 14, 24, 54
Violence familiale, 2, 14, 24